VENDREDI 26 NOVEMBRE 1858.

ON S'ABONNE
rue des Pêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, 17.
PAR TRIMESTRE :
Départements..... 20 fr.
Paris..... 18 fr.

In LONDON, apply to J. THOMAS, general advertising agent, 2, Catherine street, Strand; to COWIE and SON, foreign newspaper office, 2, Saint-Ann's lane, G. P. O; and DELIZY, DAVIES et Cᵉ, 1, Finch lane, Cornhill.

N. B. Le JOURNAL DES DÉBATS ne répond pas des manuscrits qui lui sont adressés, et ne se charge pas de les renvoyer.

JOURNAL DES DÉBATS
POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

VENDREDI 26 NOVEMBRE 1858.

ON S'ABONNE
A Rome,
chez PIERRE MERLE, place Colonne;
A Naples,
chez ÉTIENNE DURESNE, rue Medina, 61.
Pour l'Allemagne, l'Autriche, la Prusse et la Russie
chez les directeurs des postes, à Cologne (Prusse).

Les annonces sont reçues
au bureau du JOURNAL DES DÉBATS;
ou chez M. PARIS, régisseur des annonces, place de la Bourse, 10;
et chez MM. HIGOT et Cᵉ, place de la Bourse, 8.

FRANCE.

PARIS, 25 NOVEMBRE.

Selon le journal *le Nord*, le comte Walewski aurait reçu hier les membres du corps diplomatique et leur aurait déclaré que les bruits mis en circulation n'avaient aucune espèce de fondement, et que l'Empereur ne voulait pas dévier de la politique qu'il a suivie jusqu'à présent.

Nous ne savons si cette nouvelle est exacte, et nous en laissons toute la responsabilité au journal étranger qui la publie. En tout cas, la démarche attribuée au ministre des affaires étrangères n'aurait eu rien que de très naturel, après les bruits qui ont opiniâtrément couru pendant ces derniers jours sur les prétendus desseins du Piémont et de ses alliés contre l'Autriche, et surtout après ses singuliers articles qu'on a pu lire sur ce sujet dans quelques journaux.

On ne nous accusera pas de partialité envers l'Autriche, et encore moins d'indifférence envers l'Italie; mais nous n'avons pu voir sans étonnement qu'on parlât avec tant de sans-façon de déclarer la guerre à une puissance alliée de la France, sans pouvoir alléguer contre elle un seul de ces griefs dont le redressement est ordinairement le but de la guerre chez les nations civilisées. Nous nous trompons : on allègue contre l'Autriche des griefs sérieux et tels qu'on ne peut en obtenir réparation que par les armes. C'est d'abord que l'Autriche occupe l'Italie et ne paraît pas disposée à l'évacuer de bonne grâce; c'est encore que la situation de l'Autriche est si fausse en Italie qu'elle prendrait elle-même l'offensive si on ne se hâtait de la prévenir en lui déclarant la guerre; c'est enfin que l'Autriche paraît insensible aux charmes du progrès et qu'on peut considérer cette puissance « comme la sinistre personnification du génie du retardement. » On couronne ce beau raisonnement en se déclarant partisan convaincu de la paix universelle, à condition toutefois qu'il y ait encore une petite guerre dans le monde et qu'elle soit dirigée contre l'Autriche.

On croit rêver en lisant de semblables choses, et l'on se croit ramené aux plus mauvais jours de notre histoire. Verrons-nous revivre ces théories déraisonnables et funestes qui font du peuple français le redresseur obligé de tous les torts, ou, comme on disait autrefois, l'ennemi naturel des tyrans? Nous ne croyons pas que la France ait conservé le goût de ces sortes d'aventures, ni qu'elle se considère encore aujourd'hui comme chargée d'office de l'affranchissement des peuples et de la régénération du monde. Elle sait qu'en jouant ce brillant rôle, et même en le jouant avec grandeur, on court le risque d'être fort mal payé de ses sacrifices. De plus, il lui est venu quelques scrupules sur la légitimité de ces généreuses croisades, et elle est aujourd'hui d'accord avec l'Europe pour regarder le respect des traités comme un des premiers devoirs d'une nation civilisée.

C'est aussi notre avis, et malgré notre sincère désir de voir un jour l'Italie indépendante, nous devons avouer que nous ne voyons en ce moment aucun motif, disons mieux, aucun prétexte de guerre entre la France et l'Autriche. Nous irons plus loin, et nous reconnaîtrons que tout en étant disposés à espérer qu'une semblable guerre aurait une issue favorable à l'indépendance de l'Italie, nous ne verrions pas commencer sans quelque appréhension une crise aussi grave et dont le résultat, quel qu'il fût, aurait une influence si profonde et si durable sur la situation de notre pays. Ceux qui appellent cette crise d'un ton si dégagé et d'un cœur si tranquille paraissent croire qu'il s'agit tout simplement d'un duel entre la France et l'Autriche, duel dont l'issue n'est pas douteuse et que l'Europe inactive regarderait avec complaisance. C'est se faire une étrange idée de l'état du monde et des rapports qui unissent aujourd'hui entre elles les puissances militaires de l'Europe. Il n'est pas parfaitement sensé de croire que l'Allemagne pourrait voir avec indifférence la France attaquer sans juste raison l'Autriche en Italie, et il n'est pas plus raisonnable de se figurer l'Angleterre assistant l'arme au bras à l'invasion de l'Allemagne. Alors même qu'une conduite si pacifique serait du goût des gouvernements, elle ne serait certainement pas du goût des peuples; et lorsqu'on prétend pousser la France à troubler l'Europe sans y être contraint par des motifs légitimes et d'une incontestable gravité, il ne faut point lui cacher les conséquences inévitables de cette conduite. Il ne s'agit pas, comme on veut bien le dire, d'un innocent lever de rideau destiné à nous faire mieux goûter cette pastorale de la paix universelle et éternelle que nous promettent si volontiers tous ceux qui veulent nous mettre les armes à la main; il s'agit d'une guerre longue et sérieuse, très probablement générale, et destinée à faire subir à tous ceux qui y seraient engagés de nombreuses vicissitudes. A coup sûr, si notre pays était jeté par une cause légitime dans une semblable mêlée, nous n'en ressentirions aucun découragement, et nous accepterions en bons citoyens cette grande épreuve. Mais un peuple qui veut conserver toutes ses forces dans la guerre doit y entrer avec une conscience tranquille; il ne faut point qu'il l'ait désirée ni provoquée par une injustice, encore moins qu'il l'ait déclarée sans avoir autre chose à alléguer contre ses voisins que leur peu de goût pour le progrès ou la possession d'un territoire garanti par les traités.

Dire simplement à son voisin, avec le poëte :

Nanus displicuit tuus.....

et se jeter sur lui n'est pas le fait d'une nation juste et sensée. Il n'y a pas là de quoi justifier une guerre, alors même qu'elle aurait pour but secret la régénération du monde et le rétablissement de l'âge d'or. Mais malgré le langage de quelques journaux, une conduite semblable n'est pas à craindre de la part de la France; nous savons par expérience que ceux qui méconcent l'Europe ou qui la défient sont bien éloignés de connaître les intentions ou de flatter les tendances du gouvernement français.

PREVOST-PARADOL.

Télégraphie privée.

Londres, le 24 novembre.

L'*Express* annonce que lord Napier est nommé ambassadeur à Berlin.

La maison Baring a signé aujourd'hui un emprunt de 1 million 400,000 liv. st. en 4 1/2 pour 100 avec le Chili.

Londres, le 25 novembre.

Le bruit est répandu que M. de Bernstorff, ambassadeur de Prusse en Angleterre, sera bientôt rappelé. Les ambassadeurs de Prusse à Vienne et à Paris seraient également changés. M. Kielmansegge, ambassadeur au Hanovre, serait aussi rappelé.

L'amiral lord Lyons est mort hier.

Londres, le 25 novembre.

Le *Morning Post* prétend que lord Derby proposera au Parlement de laisser les électeurs libres d'opérer dans leurs circonscriptions entre l'ancien mode de votation et le bulletin secret.

Berlin, le 24 novembre.

Dans le district qu'élisait jusqu'ici le chef de l'extrême droite, M. de Gerlach, MM. Wagener et de Gerlach ont succombé à des majorités de 32 voix et de 40 voix contre le comte Schwerin, et le président de régence Neumann. L'ex-président du conseil, M. de Manteuffel, a été élu dans son ancien district par 209 voix sur 341. Le nouveau premier-président de la province rhénane, M. de Pommeresche, partira demain pour Coblentz.

Madrid, le 25 novembre.

Par décrets insérés dans la *Gazette*, sont acceptées les démissions de fonctions de conseillers d'Etat de MM. le marquis de Pidal, Luzuriaga, Manuel Bermudez, Bertran de Lis, Roda, Guillaumas, Valgornera et Torremarin.

Francfort, le 25 novembre.

La Banque de Francfort a abaissé le taux de ses escomptes de 5 pour 100 à 4 pour 100.

La Bourse est ferme.

(Service télégraphique Havas-Bullier.)

On écrit de Trieste, le 18 novembre, à la *Presse* de Vienne :

« D'après des lettres de Constantinople, les représentants de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Prusse ont appuyé si énergiquement la Porte dans ses droits de souveraineté sur le Monténégro, que les représentants de la France et de la Russie ont préféré laisser tomber l'affaire.

» Les trois puissances ont montré la même unanimité dans la question du port que le Monténégro réclamait sur l'Adriatique, demande qui a été également abandonnée. La Porte a en outre réclamé auprès des ambassadeurs de France et de Russie contre les envois d'armes et les subventions pécuniaires accordées au Monténégro et la présence de bâtiments russes et français dans les eaux de l'Adriatique.

» M. Thouvenel a repoussé sérieusement l'accusation d'avoir fourni des armes aux Monténégrins, mais il n'a pas nié que l'Empereur des Français ait promis par générosité une subvention annuelle de 50,000 fr. au prince Danilo. Quant aux bâtiments de guerre qui se trouvent dans les eaux de l'Adriatique, MM. Thouvenel et de Bouteneff ont promis de transmettre à leurs gouvernements les vœux exprimés à ce sujet par la Porte. »

On écrit de Vienne, le 20 novembre, à la *Boersenhalle* de Hambourg :

« Quoi qu'en disent les journaux belges et autres, il est certain qu'il n'a pas été fait jusqu'ici de réclamations officielles auprès du Saint-Siége pour l'affaire Mortara, pas plus de la part de la France que des autres puissances. Le cabinet des Tuileries a simplement autorisé le duc de Grammont à parler confidentiellement de cette affaire au cardinal Antonelli, mais sans donner à cette communication le caractère d'une interpellation ou d'une réclamation.

» Le représentant de la Prusse à Rome, M. de Thile, a également jugé utile d'intervenir de la même manière auprès du cardinal Antonelli. Quant au représentant autrichien diverses raisons lui commandaient de ne pas se mêler du tout de cette affaire. On voit donc qu'il ne saurait être question d'une réclamation collective des grandes puissances. »

Voici le texte des articles dont application a été faite hier à M. de Montalembert par le tribunal de police correctionnelle :

Décret du 11 août 1848. — Art. 1ᵉʳ. Toute attaque par l'un des moyens énoncés en l'article 1ᵉʳ de la loi du 17 mai 1819 contre les droits et l'autorité de l'Assemblée Nationale, contre les droits et l'autorité que les membres du pouvoir exécutif tiennent des décrets de l'Assemblée, contre les institutions républicaines et la Constitution, contre le principe de la souveraineté du peuple et du suffrage universel, sera punie d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans et d'une amende de 500 fr. à 6,000 fr.

Art. 4. Quiconque, par l'un des moyens énoncés en l'article 1ᵉʳ de la loi du 17 mai 1819, aura excité à la haine ou au mépris du gouvernement de la république sera puni d'un emprisonnement d'un mois à quatre ans et d'une amende de 150 fr. à 3,000 fr.

La présente disposition ne peut porter atteinte au droit de discussion et de censure du pouvoir exécutif des ministres.

Loi du 27 juillet 1849. — Art. 1ᵉʳ. Les articles 1ᵉʳ et 2 du décret du 11 août 1848 sont applicables aux attaques contre les droits et l'autorité que le Président de la République tient de la Constitution et aux offenses envers sa personne.

La poursuite sera exercée d'office par le ministère public.

Art. 3. Toute attaque par l'un des mêmes moyens contre le respect dû aux lois et à l'inviolabilité des droits qu'elles ont consacrés, toute apologie des faits qualifiés crimes ou délits par la loi pénale sera punie d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 16 fr. à 4,000 fr.

Une décision du ministre de l'intérieur, en date du 20 novembre, vient d'accorder de nouvelles facilités aux voyageurs qui veulent transiter des ports français du nord-ouest dans les ports correspondans de la côte anglaise. Voici le texte de cette décision :

« I. Les habitans des ports de Dunkerque, de Calais, de Boulogne, de Dieppe, du Havre, de Cherbourg seront dispensés de toute formalité de passeports pour se rendre, par les lignes de paquebots réguliers, dans les ports correspondans de la côte anglaise (1), lorsqu'il se seront dans la consommation, qui jusqu'en septembre dernier s'était tenu à distance très marquée du chiffre de l'an dernier, ne mesure plus, en octobre, un aussi grand écart : les dix premiers mois de 1857 donnaient (en nombres ronds) 157 millions et demi; ceux de 1858 fournissent un total de 154 millions deux tiers. La fin de l'exercice comblera très probablement la différence.

Si maintenant on s'en tient aux seuls résultats d'octobre, on trouve, comparativement à pareil mois de 1857, augmentation dans l'importation des principaux produits qu'absorbent nos ateliers, de la fonte brute, par exemple, et aussi du fer en barres, du plomb et du cuivre; puis des soies, lins, chanvres, acajou, graines à huiles, huiles d'olive, café, sucre colonial, etc. Il en a été différemment, il est vrai, pour le sucre étranger, la laine, le zinc, les nitrates, le vin et les grains, qui nous sont venus en moins fortes quantités. Pour les deux derniers articles en particulier, la marche de 1857 a complétement changé en 1858; nous en recevons de moins en moins, nous en expédions de plus en plus. Le pays, sur ce point, rentre dans ses conditions normales.

Nos exportations aussi font en général bonne contenance : outre nos vins et nos blés, la plupart de nos bons articles de sortie sont en progrès, notamment la librairie, les cuirs ouvrés, les savons, la garance, le sel, le sucre raffiné, les cotons écrus, les tissus de soie, la cristallerie exportée avec prime. Mais nos laimages et nos toiles accusent encore une regrettable diminution. Ce qui décroît surtout, mais sans qu'on ait à le regretter, c'est l'exportation de l'argent : en octobre dernier, il n'est sorti de chez nous que 706,178 kilogrammes d'argent, contre 2 millions 606,184 en octobre 1857. Et si l'on réunit les dix mois de chacun des deux exercices, on n'a que 6 millions 818,000 hectogrammes contre 20 millions 28,000, soit environ 136 millions de francs contre 401. Il y a plus, l'argent semble vouloir décidément nous faire retour, car dans les dix mois de 1858 nous en avons importé presque autant que nous en avons exporté (6 millions 568,000 hectogrammes). L'entrée a donc presque doublé cette année. Quant au mouvement de l'or, il a également diminué à la sortie, et se tient à peu près stationnaire à l'entrée. La circulation métallique, en un mot, se montre chez nous en voie d'accroissement, ce qui est un excellent indice d'activité commerciale. Un autre indice non moins satisfaisant, c'est que, pour presque tous les articles, les existences de nos entrepôts sont, au 31 octobre dernier, fort au-dessous de celles qu'accusait la situation du mois d'octobre 1857.

CHERIES DUPONTÈS.

Nouvelles étrangères.

ÉTATS-UNIS.

New-York, 10 novembre.

La baisse continue, malgré toutes les prévisions, et cependant, au dire de tous ceux qui comprennent la marche ordinaire des affaires, cet état de choses n'est pas durable et ne du-

---

(1) Ports correspondans.

Calais.....	Londres. Douvres.
Boulogne..	Londres. Folkestone.
Dieppe....	Newhaven.
Havre.....	Southampton.
Cherbourg...	Weymouth.

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS
DU 26 NOVEMBRE 1858.

MON AMI HERMANN.

J'habitais naguère la petite ville d'X···, située au cœur de l'Allemagne. La désigner plus clairement, je n'en ai garde; on le comprendra sans peine après avoir lu ce que je vais raconter. J'aime en effet beaucoup cette chère petite ville, et je n'ai aucune envie d'y attirer une nuée de savans, de philosophes, de magnétiseurs, de théologiens et de sorciers, qui ne manqueraient pas d'y accourir et de tout y bouleverser, en s'écriant sur tous les tons : « Est-ce bien ici? Est-ce bien vrai? Comment cela s'est-il passé? Où sont les acteurs, les témoins de cette histoire? » Non, cela n'arrivera pas; cherche qui voudra ma petite ville d'X··· sur la carte et dans le monde; me croira qui voudra, et tant pis pour qui restera incrédule ou insensible au triste sort de mon ami Hermann.

Ma petite ville d'X··· est un précieux débris du dernier siècle. Peu peuplée, mais bien habitée, dénuée de luxe, mais riche d'élégance, d'esprit et de bon goût, peu fréquentée par les voyageurs et complétement dédaignée par l'industrie, elle se suffit à elle-même et vit de son propre fonds. On y cause comme jadis, on s'y aime, on s'y hait comme ailleurs; on y voit comme partout des intrigues, des ambitions, des jalousies, des plaisirs et des peines; mais, au rebours de ce qui se voit le plus souvent, c'est du côté du plaisir que paraît pencher la balance. La vie y ressemble bien un peu à cette tragi-comédie que joue partout l'humanité; mais ma petite ville d'X··· est un théâtre de bonne compagnie et l'on y joue plus volontiers la proverbe que le mélodrame.

Parmi tous ces gens heureux ou dignes de l'être, Hermann aurait pu passer pour un favori de la nature et du sort. C'était un beau garçon de vingt-cinq ans, d'une mine avantageuse, pleine de noblesse dans tous ses mouvemens, gracieux et spirituel dans son langage. Il était fort instruit sans la moindre pédanterie, très fin sans malice, très soigneux de sa dignité sans la moindre arrogance. Bref, il était parfait en tout, et plus parfait encore en trois choses qu'en tout le reste. Voici les trois qualités éminentes qui le mettaient hors de comparaison avec les autres hommes : son amour pour la philosophie, sa vocation particulière pour la valse et la douceur de son caractère.

Que dirai-je de son amour pour la philosophie? Voué avec passion à la recherche du vrai et au culte du beau, il avait essayé de tous les systèmes, y compris ceux de ses compatriotes, et il avait fini par s'en faire un à son usage, que lui seul entendait parfaitement. Ce système, que je n'ai pas le courage d'exposer ici, et qui lui avait déjà donné quelque réputation, était le plus innocent, le plus moral, le plus candide des systèmes; un professeur français en aurait frémi sans doute, mais en Allemagne Hermann passait pour timide, et on l'avait accusé plus d'une fois d'anthropomorphisme, de déisme, de fétichisme et de mille autres superstitions. Ces reproches n'empêchaient pas qu'il ne fût adoré, même de ses adversaires, comme un très grand philosophe. Il exposait si bien ses idées, il passait si bien de l'une à l'autre, et les cousait si bien toutes ensemble; il mêlait avec tant d'art la médecine, la métaphysique, l'électricité, la psychologie, l'histoire, la météorologie, la morale et tout le reste des sciences divines et humaines; il s'élevait avec tant de grandeur dans les espaces imaginaires, il plongeait avec tant d'énergie dans les profondeurs de la réalité, il se jouait avec tant d'aisance dans les chimères, qu'on ne pouvait se lasser de l'entendre et de l'admirer. Il n'était pas de philosophe allemand qui n'eût joyeusement donné sa vie pour être assoré de philosopher avec Hermann ou contre Hermann pendant toute l'éternité.

Que dirai-je de sa vocation pour la valse? Il avait une manière si rare d'enlacer sa compagne, de la faire manœuvrer et de la faire valoir; il lui communiquait si adroitement quelque chose de sa propre grâce et de sa propre souplesse; il avait l'air si heureux et il faisait paraître sa danseuse si belle qu'il n'était pas de jeune fille qui n'eût donné sa vie pour valser avec Hermann jusqu'au jugement dernier, et encore un peu de temps après.

Que dirai-je enfin de la douceur de son caractère? A coup sûr, ce n'était pas faiblesse, ni crainte d'autrui, ni défiance exagérée de soi-même, c'était une inclination naturelle, une surabondance de ce *milk of human kindness* qu'on ne trouve ordinairement que dans les fictions des poëtes, et dont la nature avait départi à Hermann une dose inaccoutumée. Il relevait doucement et désarmait avec égards celui qui avait trébuché en voulant le frapper de son bâton; il contenait et soutenait à la fois ses ennemis avec une bonté toute-puissante et supérieure aux outrages. On pouvait bien le blesser, mais non pas le mettre en colère. Son coiffeur lui ayant un jour brûlé le bout de l'oreille en le frisant, Hermann s'empressa de s'excuser, prenant la faute sur lui, assurant même qu'il avait remué mal à propos. Il n'en était rien cependant, et je puis le dire en conscience, car j'étais là et j'avais vu clairement que tout venait de la maladresse du coiffeur. Il donna bien d'autres marques de l'imperturbable bonté de son âme. Il écoutait lire de mauvais vers d'un air angélique, il répondait aux plus sottes épigrammes par des compliments bien tournés, et les plus méchans esprits avaient usé contre lui leur méchanceté. Cette douceur inouïe l'avait rendu célèbre; il n'était pas de femme qui n'eût donné sa vie pour surveiller sans relâche le caractère d'Hermann et pour chercher à lui faire perdre patience au moins une fois avant la consommation des siècles.

Ajoutez à tous ces mérites l'avantage d'une entière indépendance et une fortune suffisante pour être compté parmi les plus riches citoyens de la petite ville d'X···, et vous aurez peine à imaginer qu'il pût manquer quelque chose au bonheur d'Hermann. Cependant il n'était pas heureux et donnait souvent des signes de tristesse. Il était parfois préoccupé, plongé dans ses réflexions ou dans ses souvenirs, et paraissait alors, malgré son extrême politesse, hors d'état de prêter son attention à ce qui se passait autour de lui. J'aimais Hermann; sa tristesse m'émut et j'en cherchai la cause. Je ne tardai pas à découvrir qu'elle lui venait surtout d'une infirmité singulière qui l'avait affligé toute sa vie et qui avait longtemps exercé la curiosité de sa petite ville.

Hermann ne pouvait rester éveillé un instant au delà du coucher du soleil. Lorsque le jour approchait de sa fin, il était pris d'une langueur insurmontable et tombait par degrés dans un assoupissement que rien ne pouvait prévenir et dont rien ne pouvait le tirer. Il eût en vain essayé de se tenir éveillé par les distractions les plus agréables ou par les sensations les plus vives; le sommeil était le plus fort, il fallait céder et dormir. Il y avait d'ailleurs bien longtemps que personne dans la ville d'X··· n'avait vu Hermann se débattre contre le sommeil, car il y avait longtemps qu'il avait renoncé à cette guerre inégale, et on cessait régulièrement de le voir quelques momens avant le coucher du soleil. Vers la fin du jour, Hermann rentrait chez lui, où l'attendait un vieux domestique qui lui était attaché depuis son enfance et qui était au courant de ses habitudes. Si Hermann se couchait avec le soleil, il se levait avec le jour. On ne voyait que lui, le matin, dans la ville ou aux environs de la ville. Il était bien connu et justement aimé, à cause de sa bienveillance, de tous ceux que leur métier ou leurs fonctions obligeaient à sortir de bonne heure. Si l'on faisait quelque partie de campagne, il était naturellement chargé du soin d'éveiller et de réunir tout le monde. Son goût pour les longues promenades et ses habitudes matinales auraient fait de lui un excellent chasseur, s'il avait pu surmonter son horreur pour le sang et souffrir l'idée de donner une mort cruelle à d'innocentes créatures.

Il avait fallu du temps aux habitans de la ville d'X··· pour prendre leur parti des habitudes d'Hermann. La curiosité publique s'en était longtemps émue et l'on n'avait rien négligé pour pénétrer les causes et la nature de cet opiniâtre sommeil. On disait que c'était moins un assoupissement naturel qu'une véritable mort; on racontait à ce propos qu'un médecin avait réussi un soir à tromper la vigilance du domestique d'Hermann et à s'introduire près du dormeur; qu'Hermann avait offert à ses yeux toutes les apparences d'un cadavre, que son cœur ne battait point et qu'aucun souffle ne soulevait sa poitrine. Il est vrai que ce médecin avait mis plus fard toutes ces circonstances et déployé tous les bruits dont on lui imputait l'origine. Mais que signifiaient pour le public ces dénégations obstinées, sinon que Hermann, rougissant de son infirmité et voulant la tenir secrète, avait connu la découverte du médecin et obtenu son silence?

Tous ces bruits étaient d'ailleurs tombés, et personne ne s'occupait plus de l'infirmité d'Hermann, si ce n'est lorsqu'il était nécessaire de s'en souvenir pour fixer l'heure des plaisirs ou des affaires. C'est en grande partie à sa réputation de beau danseur et à l'affection qu'il inspirait à tout le monde que la petite ville d'X··· devait l'usage des matinées musicales, des fêtes de jour et des bals champêtres. Et si quelque convive, recevant une invitation à dîner, s'étonnait de voir réclamer sa présence plus tôt qu'à l'ordinaire, on lui disait tout simplement : « C'est que nous avons M. Hermann. » Cela expliquait tout.

Personne ne pensait donc plus à son infirmité, personne, excepté lui. Moi, qui étais devenu son ami le plus cher, je ne voyais que trop qu'il y pensait sans cesse et que cette idée empoisonnait sa vie. Pour rien au monde je n'aurais voulu l'interroger, et de son côté il semblait peu pressé de rompre le silence. Mais son secret devait lui échapper, et voici dans quelles circonstances il se sentit entraîné à m'ouvrir son cœur. Vers la fin du mois de juin dernier, il parut inquiet, plus rêveur et surtout plus agité qu'à l'ordinaire. Il remplissait nos promenades d'exclamations bizarres qui n'avaient aucun rapport avec notre sujet de conversation ni même avec sa situation dans le monde et sa vie ordinaire. Il se plaignait à haute voix de l'injustice des hommes, de la dureté de la loi, de sa mauvaise fortune, et si je lui demandais ce qu'il voulait dire, il me répondait en riant d'une manière un peu forcée que ses paroles n'avaient aucun sens, que c'étaient des phrases de roman qui lui traversaient l'esprit.

Enfin dans la matinée du 26 juin, date fatale que je ne puis oublier, comme nous achevions notre promenade habituelle, il s'écria tout à coup : « C'en est donc fait, je mourrai au bout d'une potence! » Cette fois je n'y pus tenir, je lui saisis le bras. « Mon cher Hermann, m'écriai-je, vous êtes fou et il faut qu'on vous soigne. Que venez-vous me parler de potence? Admettons ce que je ne puis croire malgré votre préoccupation singulière, que vous ayez commis quelque grand crime et qu'on soit sur le point de le découvrir, il ne pourrait être question de potence. Vous savez mieux que moi que dans ce pays-ci on tranche la tête aux criminels. »

Il me regarda quelques instans avec une sorte d'anxiété, puis il me prit la main, me fit asseoir auprès de lui au pied d'un arbre et me parla à peu près ainsi : « Vous savez, mon cher ami, à quel le infirmité je suis sujet et quel sommeil invincible m'opprime régulièrement depuis le coucher jusqu'au lever du soleil. Vous êtes là-dessus aussi instruit que tout le monde, et comme tout le monde vous avez entendu dire que ce sommeil ressemble à s'y méprendre à la mort. Rien n'est plus vrai, et ce prodige m'importerait peu, je vous le jure, si la nature s'était contentée de prendre mon corps pour le sujet d'une de ses fantaisies. Mais mon âme est aussi son jouet, et je ne puis vous dire sans horreur le sort bizarre et cruel qui lui a été infligé. Chacune de mes nuits est remplie par un rêve, et ce rêve se rattache avec la plus fatale clarté au rêve de la nuit précédente. Ces rêves (plût à Dieu que ce fussent des rêves!) se suivent et s'enchaînent comme les événemens d'une existence ordinaire qui se développerait à la face du soleil et dans la compagnie des autres hommes. Je vis donc deux fois et je mène deux existences bien différentes; l'une se passe ici avec vous et avec nos amis, l'autre bien loin d'ici, avec des hommes que je connais aussi bien que vous, à qui je parle comme je vous parle et qui me traitent de fou, comme vous allez le faire, quand je fais allusion à une autre existence que celle que je passe avec eux. Et pourtant ne suis-je pas ici vivant et parlant, assis auprès de vous, bien éveillé je pense; et celui qui prétendrait que nous rêvons ou que nous sommes des ombres ne passerait-il pas à juste titre pour un insensé? Eh bien! mon cher ami, chacun des momens, chacun des actes qui remplissent les heures de mon inévitable sommeil n'a pas moins de réalité, et quand je suis tout entier à cette autre existence, c'est celle-ci que je serais tenté d'appeler un rêve.

» Pourtant je ne rêve pas plus ici que là-bas; je vis tour à tour des deux côtés et je ne saurais douter, bien que ma raison en soit étrangement blessée, que mon âme n'anime successivement deux corps et ne mène ainsi de front deux existences. Hélas! mon cher ami, plût à Dieu qu'elle eût dans ces deux corps les mêmes instincts et la même conduite et que je fusse là-bas l'homme que vous connaissez et que vous aimez ici. Mais il n'en est rien et l'on n'oserait guère contester l'influence du physique sur le moral si l'on connaissait mon histoire. Je ne veux point me vanter, et d'ailleurs l'orgueil que pourrait m'inspirer l'une de mes deux existences est bien rabattu par la honte qui est inséparable de l'autre; cependant je puis dire sans vanité qu'ici je suis justement aimé et respecté de tout le monde; on loue ma figure et mes manières; on me trouve l'air noble, libéral et distingué; j'aime, comme vous le savez, les lettres, la philosophie, les arts, la liberté, tout ce qui fait le charme et la dignité de la vie humaine; je suis secourable aux malheureux et sans envie contre mon prochain; vous connais-

rera pas. Les banques sont fort bien approvisionnées d'argent et très faciles à l'escompte. Il est donc rationnel de croire que la baisse tient à une panique de spéculation et rien de plus. D'ailleurs les récoltes ont été fort belles et les produits s'écoulent facilement.

Le steamer *Persia* quitte ce matin notre port avec une somme de 79,890 dollars en espèces d'or et d'argent. La demande de traites a été considérable, et le cours du change est coté de la manière suivante :

Sur Paris, de 5 fr. 13 c. à 5 fr. 12 c. 1/2.
Sur Londres, de 109 3/8 à 109 1/2.
Sur Brême, de 79 1/4 à 79 5/8.
Sur Amsterdam, de 41 1/2 à 41 7/8.
Sur Hambourg, de 36 à 36 1/2.

Les importations ont été nombreuses dans le commencement de la semaine écoulée et s'élèvent à la somme de 1 million 780,800 dollars, les exportations à celle de 1 million 340,550 dollars.

Les farines sont moins recherchées, et pourtant les ventes s'élèvent à 23,490 barils dont les prix varient de 3 à 8 dollars 50 cents le baril.

Les cotons sont en bonne demande. Il s'est vendu 7,800 balles de 11 cents 3/4 à 12 cents 1/4 la livre.

PRUSSE.

Berlin, 25 novembre.

Le résultat des élections qui ont eu lieu aujourd'hui a parfaitement répondu à l'attente qu'on s'en était faite. Sur neuf députés qu'on doit élire à Berlin, il y en a huit de nommés qui appartiennent tous au parti constitutionnel. Deux choses sont remarquables dans ces élections : c'est d'abord qu'on n'a pas nommé de ministres et, en second lieu, que les élus ont réuni de très fortes majorités. MM. de Kuhne et Wentzell ont presque réuni l'unanimité des suffrages, leurs adversaires n'ayant obtenu que 9 et 11 voix contre 493 et 311.

Dans la première circonscription électorale, il y avait trois députés à nommer, ce sont MM. Henri d'Arnim et le général de Bonin, ministre de la guerre qui ont obtenu le plus de voix. Le choix de M. de Bonin comme candidat du parti rétrograde prouve bien que ce parti n'avait aucune chance de faire passer un des siens. On sait que le général appartient au parti libéral modéré. M. Henri d'Arnim, le ministre des affaires étrangères de 1848, qui lui était opposé, jouit d'une grande popularité; il a été nommé dans la troisième circonscription et le sera probablement aussi dans la première.

La ville de Berlin est d'autant plus heureuse de lui donner cette satisfaction qu'il a subi de nombreuses avanies de la part du dernier ministère. M. Grabow, qui est également très populaire, est premier bourgmestre dans une petite ville et a présidé autrefois la Chambre des Députés. A Breslau, on a élu l'ancien ministre du commerce, M. Milde; à Kœnigsberg, le conseiller Simson, qui a été président du Parlement de Francfort.

Le prince de Hohenzollern, président du conseil, qui est chargé en même temps de la direction de la marine, a appelé à Berlin l'amiral Schroder pour le consulter sur la fixation du budget de la marine. On a repris le projet de contracter un emprunt pour ce service.

P. S. La première circonscription a terminé son élection. Ce n'est ni M. Henri d'Arnim ni M. de Bonin qui a été nommé, mais le prédicateur Jonas. (*Correspondance Havas.*)

GRANDE-BRETAGNE.

Londres, 24 novembre.

Cité, midi — Les Consolidés sont à 98 1/4 au comptant et pour compte.

Cité, deux heures. — Consolidés, 98 1/8 1/4 au comptant, 98 1/4 pour compte; nouveau Trois pour 100 et Trois pour 100 réduit, 97; nouveau Deux et demi pour 100, 82 3/4; Actions de la Banque, 224 1/4; Fonds indiens, 227. Fonds étrangers : Emprunt turc, Six pour 100, 92 1/2; Mexicains, 20 1/4. (*Globe.*)

— On a reçu ce matin au Lloyd, par dépêche télégraphique, les détails relatifs à un terrible ouragan qui, à Swatow, a été funeste aux nombreux navires qui ont eu à essuyer sa violence. Plusieurs sans nul doute ont été complétement détruits.

Onze bâtimens importans ont été plus ou moins avariés; on estime qu'ils sont d'une valeur d'au moins 100,000 à 120,000 liv. st., sans compter les cargaisons qu'ils peuvent avoir à bord. (*Morning Herald.*)

— Hier soir, un *meeting* public des électeurs et des habitans du bourg de Southwark a été tenu à Bridge-house hotel pour entendre les explications de sir Charles Napier et de M. John Locke sur leur conduite dans la dernière session du Parlement.

Sir Charles Napier, après avoir rendu compte des votes qu'il avait donnés pendant la session, a ajouté :

« Après la session, une partie de la Chambre des Communes s'est rendue à Cherbourg; j'y ai été moi-même. Mon opinion, vous le savez depuis nombre d'années, est que l'Angleterre n'est pas dans un convenable état de défense. Un grand nombre de membres de la Chambre des Communes et quelques pairs se sont ralliés à mon avis.

» Je ne vois pas matière à adresser à l'Empereur des Français aucun reproche de ce qu'il fait construire des vaisseaux et bâtir des docks, mais j'engage seulement le pays à veiller à ce que ces vaisseaux et ces docks ne mettent pas la nation en danger. Je suis charmé de voir que notre gouvernement fait raser de vieux vaisseaux pour les convertir en bateaux à vapeur à hélice.

» La science de la guerre a complétement changé dans ces dernières années; il est maintenant d'absolue nécessité que nous ayons une flotte à vapeur considérable et puissante; les navires de toute autre espèce n'ont plus de valeur aujourd'hui. J'espère que notre gouvernement ne laissera jamais retomber notre marine dans la position d'où nous la faisons sortir rapidement, et que l'on ne négligera aucun effort pour mettre le pays en bon état de défense.

» Il est une malheureuse affaire, celle du Portugal, qui heureusement est passée, et j'espère que désormais il n'arrivera rien qui soit de nature à troubler la tranquillité de l'Europe. » (*Morning Post.*)

COMPAGNIE UNIVERSELLE
du
CANAL MARITIME DE SUEZ,
Fondée par décret de S. A. le vice-roi d'Egypte.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE.

Le capital de la Compagnie est fixé à 200 millions de francs, divisé en 400,000 actions de 500 fr.

Les titres au porteur seront délivrés dans les trois mois qui suivront la clôture de la souscription.

Le versement à effectuer en souscrivant est de 50 fr. par action.

Le second versement de 150 fr. par action devra être effectué après la publication de l'avis de répartition.

Pendant la durée des travaux, et à partir de la remise des titres provisoires, les sommes versées jouiront d'un intérêt de 5 pour 100 l'an.

Aucun autre appel de fonds n'aura lieu avant deux ans.

Des propositions signées, avec dépôt de cautionnement, établissent que la Compagnie pourra faire exécuter tous les travaux *au-dessous* du devis de la commission internationale.

La souscription générale sera centralisée à Paris. Les sommes en provenant seront versées à la Banque de France. Un comité opérera la répartition au prorata des souscriptions totalisées sans distinction de nationalité.

La souscription sera close le 30 NOVEMBRE.

Les souscriptions seront reçues :

A Paris, dans les bureaux de la Compagnie, place Vendôme, 16;

Dans les départemens et à l'étranger, chez MM. les banquiers et correspondans de la Compagnie.

P. S. La souscription restera ouverte dimanche prochain 28 de ce mois, de dix heures à trois heures, et sera close le mardi 30 à minuit.

Faits divers.

Par décret du 21 novembre, M. le baron de Barral, sous-préfet de Marvejols (Lozère), a été nommé auditeur au Conseil d'Etat en service extraordinaire.

— Par décret du 21 novembre, M. Bridet, lieutenant de vaisseau de 1re classe, est nommé capitaine de port à Saint-Denis (Réunion), en remplacement de M. Mas de Saint-Maurice, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— Nous avons annoncé qu'une enquête était ouverte à l'Hôtel-de-Ville pour l'établissement d'un nouveau marché aux bestiaux de Paris.

L'emplacement désigné est situé au delà du pont de Flandre de La Villette, sur la droite de la route impériale, route qui conduit au Bourget.

Ce terrain est une espèce de delta, limité au levant par le canal de l'Ourcq, au midi par le canal Saint-Denis et ses écluses, au couchant par la route impériale, et au nord par la rue militaire de l'enceinte continue.

Il s'étend sur deux territoires que les cadastres désignent par les noms du Grimperel et du Bonjour.

La superficie est de 206,000 mètres, soit 20 hectares 60 ares, à peu près l'étendue du Jardin des Tuileries.

L'eau y sera en abondance, puisque deux canaux le limitent.

Les wagons de toutes nos grandes lignes de chemins de fer pourront y arriver directement avec la plus grande facilité, au moyen d'un petit embranchement fait au chemin de fer de ceinture, qui les relie tous, et qui passe à 300 mètres du terrain choisi.

L'enquête, comme on l'a dit, durera vingt jours.

— C'est par erreur qu'il a été annoncé que des préparatifs se faisaient à Notre-Dame pour le sacre de M. Porchez. Le nouvel évêque de Saint-Pierre a été sacré dimanche dernier dans la chapelle du séminaire du Saint-Esprit, par le cardinal-archevêque de Paris, assisté des évêques d'Amiens et d'Adras.

— M. le comte Boulay de la Meurthe, sénateur, vient de mourir à Paris. Ses obsèques auront lieu le samedi 27 novembre, à onze heures, en l'église de Saint-Sulpice. On se réunira à la maison mortuaire, rue de Vaugirard, 58.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme une invitation.

— On se rappelle que les dernières nouvelles de Cochinchine annonçaient que les forces alliées s'apprêtaient à marcher sur Hué, capitale de l'empire d'Annam.

Hué est aujourd'hui la place la plus forte de toute l'Asie orientale. Elle est défendue par un fossé extérieur qui a plus de 12 kilomètres de circuit et 30 mètres de large. Ses remparts ont 20 mètres de hauteur et peuvent recevoir, dit-on, 1,500 pièces d'artillerie, qui s'y trouvent déjà établies.

Dès que la capitale sera au pouvoir des alliés, tout le pays sera à nous. Hué est à 70 kilomètres d'Hanay, capitale du Tonking. Les villes de cette province ne pourront résister aux armes européennes; car la grande muraille qui existe dans le pays, à l'imitation de celle de Chine, est complétement ruinée.

Les Franco-Espagnols ont dans ce pays un allié, le vice-roi de Cambodge, qui est en guerre avec l'empereur d'Annam. Les 4,500 hommes de l'expédition ne pouvaient arriver mieux à propos pour en tirer parti. (*Moniteur de la Flotte.*)

— On lit dans le journal de Galveston, *Galveston News* du 28 octobre dernier :

« L'arrivée du premier convoi de marchandises par le chemin de fer de Galveston-Houston et Henderson a eu lieu hier, il était composé de balles de coton; par ce fait, la ville de Houston, centre des principaux entrepôts cotonniers du Texas, n'est plus qu'à trois heures de distance du port de Galveston. »

— On écrit de San-Francisco, le 20 septembre :

« Les nouvelles reçues de la Colombie britannique (nom nouveau donné par le gouvernement anglais à ses possessions dans les parages du nord de l'Océan Pacifique) continuaient à être décourageantes. Les eaux du Frazer ne baissaient pas, et l'or qu'on recueillait sur ses bords n'arrivait de Victoria qu'en petites quantités, d'une qualité inférieure à celle de l'or californien. D'un autre côté, les émigrans reviennent en assez grand nombre à San-Francisco. Le prestige semble perdu, à moins de circonstances imprévues. Ce ne sera, du reste, qu'à la fin de l'hiver qu'on pourra être fixé sur la valeur aurifère de ce pays. » (*Annales du commerce extérieur.*)

— Une correspondance particulière de Turin, adressée à *l'Indépendance belge*, signale le fait suivant d'intolérance cléricale :

L'avocat Pierre-Charles Boggio, député de Caluso, avait été invité par une famille de son district électoral à tenir un enfant sur les fonts baptismaux. Il devait se rendre à cet effet dans la commune désignée; mais l'évêque du diocèse, M. Morreno, d'Ivrée, vient de lui interdire le droit de tenir l'enfant sur les fonts. Le crime de M. Boggio est d'appartenir à la Chambre qui a approuvé les lois sur les matières ecclésiastiques.

— On a parlé de la tentative faite, dit le *Journal du Loiret*, pour employer en Corse les condamnés adultes aux travaux agricoles. Cet essai se fait à Chiavari, sur le golfe d'Ajaccio. Le terrain, montagneux, est couvert de magnifiques forêts dont le défrichement doit procurer une excellente mise en culture. Les condamnés passeront l'hiver à Chiavari; en été, ils seront logés dans les hauteurs à Galicapro, où deux vastes bâtimens sont déjà construits. Il y a en ce moment environ huit cents jeunes gens dans ce lieu.

— On se rappelle que deux des familles suédoises exilées pour cause de religion se sont décidées à demander l'hospitalité à la ville de Lyon.

Les exilés y ont trouvé du travail, et ils commencent à apprendre le français, dont ils ne savaient pas un seul mot. On en jugera par la lettre suivante, adressée de Lyon à l'une des personnes qui se sont occupées d'eux à leur passage à Paris :

« Monsieur,

» Nous être content. Demeurer cité Enfant Jésus. Loger bien. Travailler tafetas tous. Apprendre français bien. Enfant à l'école. — Nous aimer Bon Dieu bien, vous bien, abbé L... bien. Dire bonjour bien à vous.

» Signé : *Dame et monsieur F...*
» *Dame et monsieur A...* »

— Une soustraction frauduleuse vient d'être commise au préjudice de M. Dusailly, percepteur à La Feuillie, dans les circonstances suivantes : Le 17 novembre, ce percepteur fit porter par son commis un sac de 3,216 fr. 67 c. au sieur Lebis, marchand de fromages à La Feuillie, qui était chargé de le remettre à M. Brument, percepteur à Argueil, avec prière à ce dernier de faire ce versement, avec le sien, à la recette particulière de Neufchâtel. Le sac fut remis cacheté à M. Brument, qui l'apporta à Neufchâtel, mais en comptant les espèces au bureau de la recette, ce dernier ne trouva, dans le sac de M. Dusailly que 656 fr. 67 c., composés de pièces de 5 fr., de 1 fr. et de 67 c., bien que la note jointe au sac indiquât une valeur de 3,216 fr. 67 c. C'était donc un déficit de 2,560 fr., composés d'un billet de banque de 1,000 fr., de quatre autres de 100 fr. chacun et de 1,160 fr. en pièces d'or de 20 fr.

On procéda à l'examen du sac, et on reconnut que le fond était cousu avec de la ficelle; on constata également que les appoints, qui sont ordinairement séparés des autres valeurs, se trouvaient confondus avec elles. De là plus de doute possible; l'argent a été retiré du sac par le trou pratiqué au fond, puis remis dans ce sac, qui a été recousu avec de la ficelle. L'auteur de ce vol est jusqu'ici inconnu. (*Nouvelliste de Rouen.*)

— Nous avons publié dans un précédent numéro une circulaire adressée aux préfets par le ministre de l'intérieur à propos de l'ouvrage de M. Poulain-Corbion sur le voyage de l'Empereur en Bretagne et en Normandie. Cette circulaire avait pour objet de refuser à M. Poulain-Corbion la qualité d'historiographe officiel de ce voyage.

Aujourd'hui nous trouvons dans *l'Océan* de Brest la lettre suivante que M. Poulain-Corbion adresse à ce journal :

« Monsieur et cher confrère,

» Je vous prie de vouloir bien publier, aussitôt réception, les pièces suivantes : ce sera justice :

» 1° Lettre du comte de Champagny au ministre de l'intérieur :

« Collinances, près Betz (Oise), 6 juillet 1858.

» Monsieur le ministre,

» J'ai pensé qu'il entrerait dans les vues du gouvernement de publier, aussitôt après le voyage de LL. MM. en Bretagne, la relation complète, uniforme, de tout le voyage de LL. MM., en y joignant les discours et autres documens dignes d'être conservés. Cet ouvrage serait un monument, un souvenir précieux pour la Bretagne et la France entière.

» Oserais-je, à cette occasion, appeler l'attention de Votre Excellence sur un écrivain distingué, connaissant parfaitement le pays qui sera parcouru par l'Empereur, ses monumens, ses usages, ses traditions, et qui éviterait à coup sûr les méprises que commettent souvent les narrateurs parisiens?

» L'écrivain que j'oserais proposer à Votre Excellence pour être désigné comme *historiographe officiel du voyage impérial*, M. Poulain-Corbion, avocat distingué de Saint-Brieuc, est le rédacteur en chef du journal *la Bretagne*, organe dévoué au gouvernement et un des plus répandus de Bretagne. Indépendamment des avantages que j'indiquais, M. Poulain-Corbion possède, comme écrivain, un talent remarquable par la netteté, la justesse des pensées, s'alliant à une grande chaleur de style.

» Ses convictions politiques et religieuses, hautement professées, conviendraient parfaitement à une œuvre de cette nature.

. . . .

» M. le préfet, qui fait le plus grand cas de M. Poulain-Corbion, doit se joindre à cette demande : la Bretagne verrait avec la plus grande sympathie le choix d'un de ses écrivains qu'elle estime et qu'elle aime, et je joindrais ma profonde reconnaissance à celle dont seraient pénétrés M. Poulain-Corbion et ses nombreux amis.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» *Signé* comte JÉROME-PAUL DE CHAMPAGNY,
» *Député des Côtes-du-Nord.* »

2° Lettre de S. Exc. M. de Champagny :

« Paris, le 9 juillet 1858.

» Monsieur le comte,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée pour me recommander M. Poulain-Corbion, qui demanderait à être chargé par le gouvernement de publier la relation du voyage de LL. MM. II. en Bretagne.

» Je m'empresse de vous informer que M. le général Fleury, aide de camp de l'Empereur, est chargé de tout ce qui concerne le voyage de S. M. Je lui ai en conséquence renvoyé la lettre que vous m'avez adressée.

» Recevez, etc.

» *Signé* DELANGLE. »

3° Lettre de M. le général Fleury au comte de Champagny :

« Saint-Cloud, 16 juillet 1858.

» Monsieur le comte,

» L'Empereur a accepté votre proposition au sujet de M. Poulain-Corbion, et j'écris aujourd'hui même au préfet des Côtes-du Nord, pour le charger de l'en prévenir.

» Agréez, etc.

» *Signé* général FLEURY. »

4° Lettre de M. le général Fleury au préfet des Côtes-du-Nord :

« Saint-Cloud, le 16 juillet 1858.

Maison de l'Empereur, service du premier écuyer, aide de camp.

» Monsieur le préfet,

» J'ai l'honneur de vous informer que l'Empereur a accepté votre proposition au sujet de M. Poulain-Corbion, rédacteur en chef de *la Bretagne*. Il est donc agréé comme historiographe du voyage de LL. MM. Veuillez l'en prévenir et lui dire que s'il veut se trouver à Paris, vers le 28 de ce mois, et venir me trouver à Saint-Cloud, de neuf heures à trois heures, je le conduirai chez M. Mocquard, chef du cabinet de l'Empereur, et je le mettrai moi-même au courant de la manière dont il voyagera.

» Je suis enchanté, pour mon compte, que votre idée ait réussi, car je la crois excellente sous tous les rapports.

» Agréez, monsieur le préfet, l'assurance de ma haute considération.

» *Le premier écuyer, aide de camp de l'Empereur,*
» *Signé* général FLEURY. »

» Vous voyez bien, monsieur le Rédacteur, que je n'ai point usurpé le titre d'*historiographe du voyage impérial* qui figure sur mon livre. A ces pièces, dont je tiens les originaux et les copies à la disposition de tout le monde, j'ajouterai trois faits :

» 1° Parti le 3 août de Saint-Cloud à la suite de l'Empereur, j'ai été chargé d'adresser chaque jour au *Moniteur universel* la relation du voyage.

» 2° Dans toutes les préfectures, un appartement était préparé pour l'historiographe. Nul autre que moi ne l'a occupé.

» 3° A Rennes, S. M. a daigné me remettre de sa main des notices manuscrites dont elle s'était servie, « utiles, me disait-elle, pour mon » ouvrage. »

» Mon livre, bien entendu, a été néanmoins publié à mes risques et périls et sous ma responsabilité personnelle, selon les expressions de la circulaire; mais je n'ai jamais prétendu le contraire, et la preuve, c'est qu'en m'appuyant sur mon titre d'historiographe, j'ai demandé et obtenu des souscriptions dont je n'aurais pas eu besoin, si le gouvernement, parlant officiellement par ma plume, eût fait les frais de mon livre.

» Agréez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de mon profond respect.

» J.-M. POULAIN-CORBION. »

— La police vient d'arrêter une femme Marie J..., veuve Picard, ancienne cuisinière dans de grandes maisons, et dont les intrigues peuvent rivaliser avec celles des plus habiles chevaliers d'industrie que mentionnent les annales judiciaires. Elle avait jeté son dévolu sur un sieur P..., négociant dans le quartier des Bourdonnais. Pour arriver jusqu'à lui, elle commença par circonvenir un de ses parens, qui pria le sieur P... de prêter une somme de 200 fr. à cette femme, dont il attestait la moralité. Le prêt eut lieu, et Marie J... rapporta exactement la somme à l'époque convenue. Elle entra ainsi en relations directes avec le négociant. C'était tout ce qu'elle désirait.

L'intrigante se montrait d'un caractère très expansif et très agréable. Le sieur P... prenait plaisir à l'écouter. Elle lui raconta qu'elle était l'ancienne cuisinière du duc de Duras, domiciliée au château de Champvert, près Vesoul : « Parbleu, ajouta-t-elle, vous m'avez l'air d'un si bravo homme, que je veux vous être utile. Vous êtes négociant, c'est vrai; mais dans les affaires on a des hauts et des bas; il faut remplir des engagemens; on vit dans des tourmens continuels. Que diriez-vous d'un emploi très facile, n'exigeant qu'un peu de comptabilité et offrant un traitement fixe, assuré, de 15,000 fr. par an? Cela vous sourit. Eh bien! je puis vous le faire avoir. On va congédier prochainement l'intendant du château de Champvert; je veux que vous ayez sa place. Je suis très bien avec la famille de Duras; je vous recommanderai, et l'affaire ne fera pas un pli. En outre des 15,000 fr., il y a le logement, le bois, du gibier en abondance et bien d'autres avantages. »

Le sieur P... était réellement un peu fatigué du commerce, et il songeait à se retirer des affaires. La perspective qu'on lui présentait répondait donc entièrement à ses désirs. Il fit des remercîmens à la femme J..., qui vint le voir fréquemment et pénétra de plus en plus dans sa confiance. Un jour, elle montra au négociant une lettre qu'elle venait de recevoir de Mme de Duras. Avant de lui en donner lecture, elle lui dit en confidence que la jeune duchesse, dont le mari était mort en Crimée, avait eu depuis un enfant, et que, ne pouvant garder cette petite fille, elle la lui avait confiée, à elle, Marie J...

Dans cette lettre, la duchesse priait l'ancienne cuisinière de lui prêter une somme de 6,000 fr. « Je demanderais bien cette bagatelle à l'intendant, ajoutait-elle; mais, comme vous le savez, on le congédie; le pauvre homme est en recouvremens, et je me ferais un scrupule d'accroître ses embarras. » — Ma foi, dit l'intrigante en achevant la lecture, je suis moi-même bien embarrassée. J'ai des fonds, mais ils sont sur le Trois pour 100; en ce moment il y a baisse, et je ne voudrais pas vendre... J'y songe, reprit-elle en s'adressant au négociant, vous qui allez être l'intendant, ne pourriez-vous pas m'avancer cette petite somme? Cela ne nuirait pas à vos affaires. — Certainement! » se hâta de dire le sieur P..., et il donna aussitôt l'argent.

Au bout de quelques jours, arriva du château de Champvert une lettre de la jeune duchesse. Elle était adressée au sieur P... : « J'ai su par ma chère Marie, écrivait-elle, que c'est vous qui avez avancé les 6,000 fr. qu'elle m'a envoyés. Je suis vivement touchée de ce procédé de votre part. Si j'accepte ce prêt, c'est parce que, de votre côté, vous acceptez, ainsi que me le marque Marie, de remplacer notre intendant. Je vous remercie doublement et je compte sur le plaisir de vous voir bientôt. »

Cette épître flatta beaucoup le négociant. A de fréquens intervalles, il reçut du château des bourriches de gibier, des lièvres, des faisans, etc. Ces attentions le charmaient, et il brûlait d'entrer en relations avec des personnes aussi aimables. Il était au mieux avec la cuisinière, qui lui amenait quelquefois la petite fille de la duchesse. Un jour, Marie J... fit venir le négociant chez elle et lui montra sa cave toute remplie de vins fins, en le contraignant d'emporter quelques bouteilles du meilleur. Une autre fois, elle alla le trouver en équipage armorié, avec cocher à grande livrée et à perruque poudrée. Elle amenait deux jeunes filles fort jolies, attachées, disait-elle, à la maison du prince Napoléon. Elle annonça que la duchesse était partie pour Strasbourg, et elle proposa une partie de plaisir qui fut acceptée et qui se renouvela.

Le sieur P... reçut des lettres de la duchesse timbrées de Strasbourg, et enfin un matin la cuisinière vint lui dire : « Madame est arrivée à Paris; faites votre toilette. Dans une heure je vais revenir, et je vous conduirai chez elle. » Jusqu'à ce jour l'intrigante avait en différentes fois extorqué au crédule négociant une somme de 16,000 fr. Elle lui emprunta encore 1,000 fr., ce qui porta le total à 17,000 fr.

Le sieur P... s'habillait lorsqu'on lui apporta une lettre. Elle était de Marie J... et contenait ces mots : « J'ai réfléchi que vous étiez un homme trop grossier pour remplir l'emploi d'intendant. N'y comptez donc plus, car vous ne sauriez convenir. Quand j'aurai le temps je passerai chez vous pour régler notre petit compte. »

Cette étrange missive éclaira subitement le négociant et lui fit comprendre qu'il avait été joué. Il se rendit chez le commissaire de la section du Louvre et y déposa une plainte.

L'enquête ouverte par ce magistrat dévoila toute la trame ourdie par l'ancienne cuisinière. Les deux demoiselles qu'elle avait présentées comme appartenant à la maison du prince Napoléon sont les filles d'un écrivain public dans le bureau duquel elle faisait écrire ses lettres, et qui a été un instant compromis dans cette affaire. La petite fille est l'enfant d'un marchand pâtissier de la rue Gaillon, à qui la femme J... avait aussi promis la place d'intendant, en lui disant que sa fille serait élevée avec celle de la duchesse. Elle avait pris la petite avec elle sous prétexte de la styler, et elle la faisait passer pour la fille de Mme de Duras.

La cave qu'elle avait fait visiter au sieur P... était celle d'un restaurateur dans la maison duquel elle demeurait et dont elle avait aussi trouvé moyen de capter la confiance. Elle envoyait des commissionnaires mettre à la poste, à Strasbourg, ou près du château de Champvert, les lettres qu'elle faisait écrire. C'étaient eux aussi qui expédiaient de ces localités les lièvres et les faisans achetés à Paris. Enfin l'équipage avait été loué par elle, ainsi que la livrée dont elle avait affublé un cocher de remise.

Elle avait eu l'audace de présenter l'un à l'autre les deux marchands qui devaient être nommés intendans. Préalablement elle leur avait recommandé la plus grande discrétion, et elle faisait passer chacun d'eux vis-à-vis de l'autre comme un homme très bien posé à la cour.

On ne retrouva plus l'intrigante au logement qu'elle occupait d'abord rue des Vieux-Augustins; elle avait pris un nouveau domicile rue du Clos-Georgeot. On s'y rendit; mais, pensant sans doute qu'elle ne tarderait pas à être recherchée, elle avait aussi quitté ce local, où elle n'était restée que vingt-quatre heures. A force d'investigations, on la découvrit dans une maison de la rue des Poitevins, qu'elle eût probablement encore quittée si un mal de jambes ne l'avait confinée dans sa chambre.

A la suite de son interrogatoire, cette habile aventurière a été mise à la disposition de la justice. (*Le Droit.*)

— La divinité chinoise, avec sa chapelle en bois sculpté à jour, envoyée par M. le vice-amiral Rigault de Genouilly, vient d'être placée au musée du Louvre dans la petite salle dépendant du musée ethnographique.

La divinité, en marbre entièrement doré, coiffée d'une espèce de mitre, est accroupie; elle tient dans ses bras et sur ses genoux un

---

sez ma douceur passée en proverbe, mon esprit de justice et de miséricorde, mon insurmontable horreur pour la violence. Toutes ces qualités qui m'élèvent et qui m'ornent ici, je les expie là-bas par les vices contraires; la nature, qui m'a comblé ici de ses bénédictions, s'est plu là-bas à me maudire. Non seulement elle m'a jeté dans une situation inférieure où j'ai dû rester sans lettres et sans culture, mais elle a donné à cet autre corps, qui est aussi le mien, des organes si grossiers ou si pervers, des sens si aveugles et si forts, de tels penchans et de tels besoins, que mon âme obéit au lieu de commander et qu'elle se laisse traîner à la suite de ce corps despotique dans les plus vils désordres. Là-bas, je suis dur et lâche, persécuteur des faibles et rampant devant les forts, impitoyable et envieux, naturellement injuste, violent jusqu'au délire. C'est moi-même pourtant, et j'ai beau me haïr et me mépriser, je ne puis me méconnaître. »

Hermann s'arrêta un instant; sa voix était tremblante et ses yeux mouillés de larmes. Je lui dis en essayant de sourire : « Je veux flatter votre folie, Hermann, pour la mieux guérir. Dites-moi tout; et d'abord, où se passe cette autre existence et sous quel nom y êtes-vous connu? »

« Je m'appelle William Parker, reprit-il; je suis citoyen de Melbourne, en Australie. C'est là, aux antipodes, que mon âme s'envole aussitôt qu'elle vous quitte. Lorsque le soleil se couche ici, elle laisse Hermann inanimé derrière elle, et le soleil se lève là-bas lorsqu'elle vient rendre la vie au corps inanimé de Parker. Alors commence ma misérable existence de vagabondage, de fraude, de rixes et de mendicité. Je fréquente une mauvaise société, et j'y suis compté parmi les pires; je suis sans cesse en lutte avec mes compagnons et j'ai souvent la main au couteau; je suis toujours en guerre avec la police et souvent réduit à me cacher. Mais tout a un terme en ce monde, et ce supplice touche à sa fin. J'ai heureusement commis un crime. J'ai tué lâchement et brutalement une pauvre créature qui s'était attachée à moi. J'ai ainsi porté à son comble l'indignation publique, déjà excitée par mes méfaits. Le jury m'a condamné à mort et j'attends mon exécution. Quelques personnes humaines et religieuses ont intercédé auprès du gouverneur pour obtenir ma grâce ou du moins un sursis qui me donnât le temps de me convertir. Mais on connaît trop bien ma nature grossière et intraitable. On a refusé, et demain, ou, si vous l'aimez mieux, cette nuit, je serai infailliblement conduit à la potence. »

« Eh bien! lui dis-je en riant, tant mieux pour vous et pour nous; c'est un bon débarras que la mort de ce drôle. Une fois Parker lancé dans l'éternité, Hermann vivra tranquille; il pourra veiller comme tout le monde et rester jour et nuit avec nous. Cette mort-là vous guérira, mon cher ami, et je sais gré au gouverneur de Melbourne d'avoir refusé sa grâce à ce misérable. »

« Vous vous trompez, me répondit Hermann avec une gravité qui me fit peine; nous mourrons tous deux ensemble, car nous ne sommes qu'un malgré nos diversités et notre antipathie naturelle, nous n'avons qu'une âme qui sera frappée d'un seul coup, et en toute chose nous répondons l'un pour l'autre. Croyez-vous donc que Parker vivrait encore si Hermann n'avait pas senti que dans la mort comme dans la vie ils étaient inséparables? Aurais-je hésité un instant si j'avais pu arracher et jeter au feu cette autre existence comme l'œil maudit dont parle l'Ecriture? Mais j'étais si heureux de vivre ici que je ne pouvais me résoudre à mourir là-bas, et mon irrésolution a duré jusqu'à ce que le sort ait tranché pour moi cette question redoutable. Aujourd'hui tout est dit, et croyez bien que je vous fais mes adieux. »

Il se leva précipitamment, m'embrassa et reprit avec moi le chemin de la ville. Qui dira les beaux raisonnemens par lesquels j'essayais de le convaincre qu'il était en proie à des chimères, et que sa raison était troublée par la singulière infirmité de son corps? Combien de médecins je lui ai cités et combien de philosophes! Combien de curieux exemples j'ai invoqués pour établir que son hallucination n'avait après tout rien que de très ordinaire et qu'avec un peu de bonne volonté on pouvait aisément la guérir! Avec quelle rigueur, avec quelle clarté, je lui démontrai, de façon à ne laisser rien à répondre, que cette prétendue double existence était impossible, inconciliable avec les lois de la nature et surtout avec la justice divine, puisqu'elle imposait à une seule âme le fardeau de deux corps et une double responsabilité. Avant d'arriver aux portes de la ville, j'avais tout éclairci, tout prévu, tout réfuté. Mes argumens me paraissaient si justes, leur enchaînement si irrésistible, mon langage si convaincant, que le chagrin de voir mon ami si malade ne pouvait m'empêcher de m'écouter moi-même avec un certain plaisir. C'était un tribut que je payais à la faiblesse humaine, mais Dieu sait que j'étais sincère et que j'étais alors persuadé d'avoir raison. Pour lui, il m'écoutait avec sa douceur ordinaire, me répondait quelquefois, se taisait le plus souvent, et paraissait de plus en plus calme à mesure que je m'échauffais dans mes démonstrations; si bien qu'en arrivant à sa porte, c'était lui qu'on eût pris pour l'homme sensé et moi pour le visionnaire.

Je ne pus le voir de tout le reste du jour et je crois en vérité que ce fut ce jour-là qu'il fit son testament. Est-il besoin de dire que le lendemain matin je courus à sa porte? Son domestique me soutint que son maître dormait encore, puis qu'il ne voulait pas sortir et resterait chez lui toute la journée. Mes sinistres pressentimens redoublèrent et c'est à peine si le lendemain matin j'osai approcher de sa demeure. Quand j'y entrai, je vis que le médecin et les autorités m'y avaient précédé. Le domestique s'était décidé à avouer que son maître ne s'était point réveillé la veille, et il était aisé de voir que le corps était déjà en voie de décomposition. On constata donc tout simplement qu'il était mort subitement pendant son sommeil et l'on ne chercha point à approfondir l'horrible vérité. Je dois dire cependant, pour ne rien oublier, qu'après cette mort subite les anciens bruits se réveillèrent et qu'on parla pendant quelques jours de cette bizarre existence si singulièrement terminée. Un journal du pays osa même en dire quelques mots et y faire allusion comme à des faits connus de tout le monde. Mais comme un grand nombre de miracles s'étaient produits dans le pays pendant ces derniers temps, on y était devenu d'une incrédulité extraordinaire; les faits les plus évidens y étaient révoqués en doute, et les habitans du pays ne se rendaient plus qu'avec peine au témoignage de leurs yeux et de leurs oreilles. Personne n'ajouta donc foi à ce qu'on racontait encore sur Hermann; bientôt on n'en parla guère, peu de temps après on n'en parla plus.

Pour moi, j'étais loin d'oublier mon ami; mais le doute universel m'avait gagné, et j'étais moins frappé que le premier jour de l'étrange coïncidence de son récit et de sa mort. Trois mois après, c'est-à-dire à la fin du mois dernier, je passais à Hambourg, et, étant entré par désœuvrement dans un cabinet de lecture, je commençai à lire les journaux. On me croira sans peine si j'avoue que je trouvai cette lecture fort ennuyeuse et aussi vide qu'on peut l'imaginer. Tous ces journaux me paraissaient parler à contre-sens, et ils étaient pleins de contre-vérités : ceux des Etats-Unis vantaient le bon ordre qui règne à New-York et le succès définitif du câble transatlantique; ceux d'Espagne se félicitaient du rétablissement et de la durée indéfinie de la paix publique; ceux d'Angleterre complimentaient leur pays sur son détachement des biens de ce monde et sur les vœux qu'il forme tous les jours pour l'agrandissement de ses voisins; ceux de Rome célébraient le bonheur des israélites qui avaient trouvé dans les Etats du Saint-Siége une nouvelle terre promise; les plus raisonnables de tous ces journaux étaient, à coup sûr, ceux de France qui ne disaient rien du tout. J'eus donc bien vite parcouru et écarté tout ce papier, et j'allais sortir lorsque j'avisai dans un coin un paquet de journaux d'Australie. Le souvenir de mon ami Hermann me traversa l'esprit et me remua le cœur; je pris au hasard un de ces journaux, et qui dira mon émotion lorsque, sous la date de Melbourne, 27 juin, je lus ce qui suit :

« Aujourd'hui a eu lieu dans notre ville l'exécution de William Parker, convaincu d'assassinat sur la personne de Sarah Brown. Ce malheureux a montré jusqu'au bout la dureté de cœur à laquelle on était réduit à s'attendre d'après sa conduite antérieure, trop bien connue dans notre ville. C'est sans avoir témoigné aucun regret de son crime et après être resté sourd aux exhortations du révérend M. Prattle, inutilement assisté par le charitable M. Dumb, que Parker a été lancé dans l'éternité. On se souvient que son avocat, l'habile M. Subtle M. P. avait demandé son acquittement au jury en invoquant l'excuse légale de la folie (*a plea of insanity*). Il avait mentionné à ce sujet la propension exagérée de son client au sommeil et l'impossibilité où il se trouvait, dit-on, de veiller après le soleil couché; il avait même cité plusieurs témoins qui auraient entendu Parker se féliciter des prétendus avantages que lui procurait ce sommeil, et soutenir qu'il devenait alors un gentilhomme et menait une vie élégante dans un pays éloigné. Mais l'incisif avocat de la partie poursuivante, M. Hangthemall, a pulvérisé cette défense et a exhorté le jury à montrer par son verdict qu'il ne suffisait pas de dormir et de dire des sottises pour tuer impunément dans ce pays les sujets de S. M. Le jury a fait son devoir, et nous devons ajouter que le gouverneur a fait le sien. S. Exc. a été assaillie, comme toujours, par ces pieux et philanthropiques gentlemen qui, dans leur aversion pour la peine de mort, méconnaissent les droits et les besoins d'une société civilisée. Nous osons dire que si S. Exc. avait cédé à ces absurdes sollicitations, son ministère aurait eu à répondre de cette faiblesse devant notre libre Parlement et aurait couru grand risque de faire place à ses adversaires. Les honnêtes gens de Melbourne sont décidés à ne point laisser la justice s'énerver dans notre ville, ce qui nous réduirait à avoir recours au juge Lynch, comme notre cousin Jonathan. Mais c'est assez parler de ce malheureux que le verdict de ses concitoyens a justement envoyé devant l'Eternel. »

Je laisse à imaginer l'impression que me causa cette lecture. Douter ne m'était plus permis, et le fait, devenu incontestable, brisait mes beaux raisonnemens comme du verre. Que cela fût possible ou non, cela était; quand je discutais contre Hermann, c'était donc moi qui m'égarais dans les chimères, et il avait plus que moi le sens de la réalité. Je demandais pardon du fond du cœur à cet ami, si malheureux et si sincère; je lui faisais mille réparations et je lui adressais de muettes excuses; puis je reprenais ce journal et je ne pouvais me lasser de relire ce triste récit, où je ne reconnaissais que trop bien le ton dur, l'esprit libre, énergique et pratique de la race anglo-saxonne. Arrivé pour la dixième fois peut-être aux derniers mots de cet article, l'indignation me gagna, et, jetant loin de moi le journal, je répétai avec amertume : L'Eternel! l'Eternel! qu'a l'Eternel à faire en tout ceci? Quoi de plus contraire à la justice divine?

Je me mis pourtant à réfléchir, et la réflexion calma par degrés ce mouvement d'indignation et de révolte que le sort d'Hermann avait excité dans mon cœur. Je ne dirai point que je parvins à justifier complétement la Providence; je laisse à l'immortel Pangloss le soin de tout expliquer et de tout arranger pour le mieux dans notre pauvre monde. Mais je trouvai que l'association fatale d'Hermann et de Parker n'était pas sans analogies ici-bas et partant elle me parut moins mystérieuse et moins cruelle. C'est la marche ordinaire que suit notre pensée : en toutes choses nos explications ne sont guère que des rapprochemens, et les faits les plus étranges ou les plus tristes cessent de nous confondre et de nous accabler lorsqu'ils ne nous paraissent pas sans exemple. Après tout, me disais-je avec un peu plus de résignation, ne sommes-nous pas, tous tant que nous sommes, un bizarre composé d'Hermann et de Parker? La partie noble de notre nature peut-elle se séparer de nos parties inférieures et grossières, et ne portons-nous pas en nous une guerre civile où Hermann et Parker tentent tour à tour la fortune et mènent tour à tour notre destinée? Aujourd'hui nous sommes Hermann, et demain Parker, quelquefois tous deux ensemble, tant les motifs de nos actions sont mêlés et mobiles, tant nous sommes ondoyans et divers, tant le bien et le mal s'enchevêtrent profondément dans notre âme. Si nous faisons en nous-mêmes, et cela n'est déjà pas si facile, la part des deux rivaux, qui fera leur part dans notre vie extérieure et dans les conséquences fatales de notre conduite? Là, ils sont solidaires, comme des convives dont l'un est sobre et l'autre intempérant, et qui règlent en commun leur compte, comme des passagers qui, l'un en paix et l'autre en guerre avec les dieux, voient ensemble leur vaisseau se briser et que la même vague engloutit.

Et que sont même les nations sinon d'étranges et indissolubles assemblages d'Hermanns et de Parkers, doués de facultés et animés d'intentions différentes, mais solidaires les uns des autres devant le monde et devant l'histoire? Hermann tire à droite et Parker tire à gauche, mais qu'ils aillent tous deux d'un côté ou de l'autre, ils vont ensemble et ont même destinée. A quoi servent les nobles pensées d'Hermann si les instincts de Parker dirigent leur course commune? Si Parker se plaît au désordre, Hermann vit dans l'agitation la plus folle; si Parker a trop bu et tombe en léthargie, Hermann ne peut plus remuer ni le pied, ni la main, ni la langue, ni même chasser les mouches qui le dévorent; si Parker veut courir les aventures, Hermann fait son sac et se met en route; si Parker, au cœur injuste et violent, attaque ses voisins, voilà le sage et doux Hermann qui porte le fer et le feu dans leurs demeures; si Parker est battu, Hermann sent le bout du bâton; enfin, si l'on veut en finir avec les équipées de Parker et qu'on lui passe une bonne fois la corde au cou, voilà Hermann pendu! Ce monde est plein de mystères, et bien fin qui en donnera le dernier mot à la satisfaction générale.

Je ne dirai point que ces réflexions et bien d'autres semblables ne m'apportèrent aucun soulagement : ce serait mentir, car j'aime à philosopher, et cette passion me suit jusque dans le chagrin que m'inspirent les maux de ceux que j'aime. Mais je dois confesser en même temps qu'avec toute ma philosophie je n'ai pas encore pris mon parti des malheurs immérités de mon ami Hermann et de sa fin prématurée.

H. LUGNER.

enfant. Le tout est placé sur un piédestal en bois sculpté de forme pentagonale.

— Les arrivages en vins commencent à se ralentir à Bercy et à l'Entrepôt. Le *Moniteur vinicole* constate qu'il y a eu la semaine dernière une diminution de 4,227 fûts sur l'ensemble de la semaine précédente.

— Les bureaux de la direction des perceptions municipales diverses (poids publics, halles et marchés, abattoirs, maisons communales) sont transférés dans le bâtiment annexe situé place de l'Hôtel-de-Ville.

L'entrée des bureaux est avenue Victoria, 4.

Le service des opérations de pesage et mesurage aura lieu par la rue de la Coutellerie.

— Aux noms si aimés du public lecteur de MM. Michelet, Lanfrey, Génin, Armand Carrel, Bonnemère et autres, l'éditeur Chamerot vient d'ajouter celui non moins estimé de M. Vacherot, auteur de *la Métaphysique et la Science*. Ces noms recommandent suffisamment les publications de cette librairie.

— La grande fête de bienfaisance que la mairie du 8e arrondissement se propose de donner au profit des familles nécessiteuses et des ouvriers sans travail est définitivement fixée au samedi 11 décembre prochain. De grands préparatifs ont lieu dans la salle de l'Opéra, qui sera, à cette occasion, splendidement décorée et éclairée.

— L'une des plus anciennes Compagnies françaises d'assurances sur la vie, *l'Union*, établie à Paris, rue de la Banque, 15, garantit des capitaux payables au décès ou des rentes viagères de survie. Ses opérations comprennent les pensions de retraite, les dots des enfans; elle accorde à ces diverses classes d'assurés une participation dans ses bénéfices.

— Tous les mardis, à trois heures, séances d'harmonicorde par M. Lefébure-Wély, chez M. Debain, place Lafayette, 24-26.

— M. Favarger, dont la réputation est européenne, ouvrira lundi 29, galerie Vivienne, 44, de nouveaux cours d'écriture et de comptabilité.

AVIS. — La commission chargée d'examiner les aspirantes au diplôme de maîtresse d'étude se réunira à l'Hôtel-de-Ville le mardi 14 décembre prochain.

Les inscriptions auront lieu du 29 novembre au 9 décembre inclusivement, à la préfecture de la Seine, bureau de l'instruction primaire, de onze heures à trois heures.

Pour tous les faits divers :
Le secrétaire de la rédaction, F. CAMUS.

Cours et Tribunaux.

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE (1re chambre).

Présidence de M. Benoît-Champy.

Audience du 5 novembre.

Mme veuve de Pelleport et M. le vicomte de Pelleport contre M. Rapetti et le gérant du Moniteur universel. *— Demande en insertion d'une note rectificative.*

(Suite. — *Voir* les Numéros des 19, 20, 21, 24 et 25 novembre.)

Me CHAIX D'EST-ANGE, continuant : Vous le savez, Messieurs, la loi, dans sa prévoyance, n'a pas laissé les citoyens sans protection contre des faits de la nature de ceux dont M. le vicomte de Pelleport se plaint aujourd'hui. Si une calomnie se montre dans les colonnes d'un journal, celui qui se prétend victime appellera l'écrivain devant les tribunaux répressifs et le fera condamner comme diffamateur; si au contraire il ne s'agit que d'une appréciation historique erronée, la réfutation est permise, et la loi impose de publier cette réfutation. Voilà les moyens que la loi mettait à la disposition de M. le vicomte de Pelleport, et nous sommes encore à nous demander pourquoi il refuse la réparation qui lui est due pour une réparation qui ne saurait lui être accordée.

M. de Pelleport soutient cependant qu'il a d'autres droits que ceux que nous venons d'indiquer, et il invoque le jugement que vous avez rendu dans une affaire récente pour réclamer contre nous l'application de l'article 1382, comme la réclamaient et comme l'ont obtenue les héritiers du prince Eugène, plaidant contre l'éditeur des *Mémoires du duc de Raguse*.

Cette assimilation, Messieurs, de deux affaires qui ne se ressemblent ni en fait ni en droit, je la repousse énergiquement, et je m'étonne que les adversaires n'aient pas été frappés des différences qui séparent les deux espèces.

Un homme meurt, laissant dans ses Mémoires, qui ne seront publiés qu'après sa mort, des calomnies odieuses et de révoltantes diffamations contre la génération au milieu de laquelle il a vécu et contre ses contemporains les plus illustres et les plus respectés; ces diffamations et ces calomnies, elles reposent sur des actes faux dont la fausseté est établie par des documens contraires d'une authenticité incontestable; que feront les héritiers de ceux qui ont été ainsi diffamés? Ils ne pourront pas s'adresser à la police correctionnelle, car la tombe protége le diffamateur contre une condamnation. Ils ne seront pas protégés non plus par la loi de 1822, car il s'agit d'un livre et non pas d'un article de journal auquel on puisse répondre par une rectification insérée dans le même journal. Cependant ils ne peuvent rester désarmés. Que feront-ils donc? Ils demanderont et ils pourront obtenir, et ils obtiendront, en effet, qu'à côté du mensonge on place la vérité, la défense à côté de l'accusation. Ils demanderont qu'on mette en regard des pièces sur lesquelles repose la diffamation les pièces qui doivent confondre le diffamateur, afin que le lecteur, ainsi éclairé, puisse juger lui-même en connaissance de cause, afin qu'il ait eu main, si je puis m'exprimer ainsi, toutes les pièces du procès, et que son jugement ne puisse pas être trompé.

Comprenez-vous maintenant qu'il ne faut pas assimiler ces deux espèces, qu'elles sont entièrement distinctes, que dans l'une il s'agit d'un homme mort, tandis que dans l'autre vous avez en face de vous un écrivain vivant? que dans l'une il s'agit d'un livre posthume, tandis que dans l'autre il s'agit d'un article de journal auquel vous avez toujours le droit et la possibilité de répondre?

Voulez-vous cependant, Messieurs, qu'on puisse assimiler deux espèces si différentes, deux situations si peu semblables? Voulez-vous que les adversaires puissent avoir le droit de se comparer aux héritiers du prince Eugène? Je veux bien le supposer un moment, quelle que soit la répugnance de mon esprit pour une pareille assimilation; mais alors permettez-moi aussi d'en appeler à cette jurisprudence qui cependant n'est pas faite pour moi et qu'invoquent mes adversaires; permettez-moi, l'arrêt de la Cour à la main, de venir vous demander de ne pas aller plus loin encore pour mon client que vous n'avez été pour les *Mémoires de Marmont* et de pas resserrer davantage les limites déjà si étroites imposées à l'histoire; lisez, Messieurs, l'arrêt de la Cour, vous y verrez ce qui suit :

« Considérant que si le droit de l'histoire est de juger avec une entière liberté les personnes et les choses; que si même il est consacré que lorsque, cessant d'être un juge incorruptible et manquant aux devoirs d'impartialité, de probité, de vérité, qui font l'âme de l'histoire, l'écrivain distribue l'éloge ou le blâme au gré de sa passion et de ses ressentimens, ses jugemens, quelque contraires qu'ils soient à la conscience publique, ne relèvent que de l'opinion, c'est à la condition que le mensonge n'entrera pas dans son œuvre, c'est-à-dire que les faits seront rapportés avec exactitude, sans addition qui les dénature, sans retranchement des circonstances qui les expliquent et en fixent le caractère, de manière enfin que le lecteur, soit qu'il s'agisse de louer, soit qu'il s'agisse de blâmer, puisse apprécier personnellement et prononcer; qu'autrement, au lieu d'être le plus grave et le plus utile des enseignemens, l'histoire se transformera impunément en satire, que les calomnies les plus odieuses y pourraient être accréditées et les meilleurs citoyens voués au mépris; qu'un tel système est moralement et légalement impossible; que, pour tout fait mensonger, en quelque ouvrage qu'il se soit glissé, histoire, Mémoire ou libelle, la réclamation est ouverte, et que, selon les cas, les tribunaux de répression sont chargés d'apprécier le dommage et d'en régler la réparation; que l'imprudence et la légèreté suffisent pour autoriser l'action en responsabilité; que, conséquemment, si celui qui entreprend d'écrire l'histoire de son temps ne vérifie pas scrupuleusement les sources où il puise, s'il accueille ou reproduit des récits mensongers, ceux dont il a blessé les intérêts peuvent réclamer une réparation équivalente au préjudice qu'ils ont souffert. »

Eh bien! moi aussi j'invoque cet arrêt pour repousser la demande de M. le vicomte de Pelleport. Qu'a fait M. Rapetti? il a simplement donné d'un document historique une interprétation que vous croyez fausse et qu'il croit, lui, très exacte, et il a dit qu'il y trouvait une ratification de la défection d'Essonne, alors que, suivant vous, il s'agit d'une simple adhésion à un gouvernement nouveau. Qu'il ait eu tort ou raison, qu'il ait été dans la vérité ou dans l'erreur, peu importe, il a en définitive donné le texte de l'acte qu'il commentait : il a rendu publique la pièce du procès, pour que chacun puisse juger en connaissance de cause, de manière, pour me servir des termes mêmes de l'arrêt, « que le lecteur, soit qu'il s'agisse de louer, soit qu'il s'agisse de blâmer, puisse apprécier personnellement et prononcer. » Ainsi, en admettant l'assimilation que font les adversaires de ce procès avec celui intenté par les héritiers du prince Eugène, je trouve dans l'arrêt de la Cour une éclatante condamnation de leur prétention.

D'ailleurs, et c'est là le dernier moyen que je veuille faire valoir, a-t-on bien réfléchi, et n'a-t-on pas compris, en formulant les conclusions prises par l'adversaire, que l'on commettait un anachronisme, et que nos lois ne sont plus aujourd'hui que des lois de civilisation et non des lois de barbarie? Dans les temps barbares dont je parle, lorsqu'un homme avait commis quelque grand crime, on le menait sur la place publique, tête nue, tenant un cierge allumé, et là, à genoux devant tous, il lui fallait avouer son crime et en demander pardon à Dieu, au roi et à la justice; cela s'appelait faire amende honorable, et l'amende honorable était une peine afflictive et infamante.

Je ne voudrais pas, Messieurs, qu'on m'accusât de comparer les petites choses aux grandes; mais, à véritablement parler, moins le cierge et la place publique, c'est une amende honorable qu'on vous demande d'imposer à M. Rapetti. Il a dit, parce que c'était sa conviction, que l'acte du 19 avril était une adhésion à la défection d'Essonne; on veut qu'aujourd'hui, publiquement, et dans les colonnes du *Moniteur*, il déclare le contraire et qu'il signe cette déclaration de son nom. N'est-il pas vrai, Messieurs, qu'il est moralement et légalement impossible de faire à un écrivain une pareille condition, de l'abaisser à ce point, et, sous prétexte de relever la dignité de l'histoire, d'attenter ainsi à la dignité de l'historien, à la dignité de l'homme? Encore une fois, c'est une condition impossible que celle qu'on vous demande de faire à M. Rapetti; ce serait, je le répète, ressusciter pour lui l'amende honorable, sinon dans ce qu'elle avait d'afflictif, au moins dans ce qu'elle avait d'infamant, et l'on ne peut vous demander l'application d'une peine que la civilisation et les progrès de la dignité humaine ont fait disparaître de notre législation.

Ainsi, à tous les points de vue la demande des adversaires est inadmissible.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, une dernière réflexion. La décision qui a été rendue dans l'affaire des *Mémoires du duc de Raguse* a imposé à l'historien le plus impartial des devoirs bien lourds et des obligations bien difficiles à remplir; mais si vous faites un pas de plus dans la voie où vous êtes entrés, il faut, je ne crains pas de le dire, que l'historien brise sa plume et qu'il renonce à juger le passé; et s'il ne suffit plus, pour le garantir contre toutes les attaques, qu'il fournisse loyalement à l'appréciation du public auquel il parle les documens historiques sur lesquels il fait reposer ses propres appréciations, s'il ne suffit plus, comme dit l'arrêt de la Cour, que le lecteur puisse apprécier personnellement et prononcer, vous aurez fait de la liberté de l'histoire une servitude à laquelle pas un homme de cœur ne voudra se condamner.

Maintenant, dit M. Chaix-d'Est-Ange, M. Rapetti a, je crois, quelques explications à présenter au tribunal.

M. LE PRÉSIDENT : Approchez, monsieur Rapetti.

M. RAPETTI s'avance à la barre et donne lecture d'une note développée dans laquelle il s'attache à justifier le jugement qu'il a porté sur la conduite du général Pelleport. Voici la dernière partie de cette note :

Je me résume :

Seul de tous les corps de l'armée française, le 6e corps avait obéi aux décrets du gouvernement provisoire, commandant à l'armée de quitter les drapeaux de l'Empereur Napoléon. Le 6e corps avait ainsi adhéré en acte; il n'avait donc pas à adhérer par écrit.

Pourtant il signe une formule d'adhésion. Pourquoi? Parce qu'il avait fait défection sans le vouloir et sans le savoir, parce qu'il s'était révolté contre la défection dès qu'elle lui fut connue, parce qu'il avait à rétracter cette protestation contre sa défection.

Or on ne peut rétracter une protestation que par le retrait des sentimens qui ont fait la protestation et par l'admission des sentimens contraires à ceux qui ont fait la protestation; en d'autres termes, pour rétracter une protestation contre une défection, il faut ne plus repousser, mais admettre la défection.

L'acte du 19 avril est ainsi, indépendamment de toute autre preuve, une approbation donnée après coup à la défection du 4-5 avril.

Cette preuve principale, et je crois irréfragable, n'est pas la seule que j'aie présentée.

Je me suis demandé pourquoi l'acte du 19 avril, à côté des Bourbons qui seuls étaient alors en puissance, auxquels seuls on pouvait faire ou ne pas faire adhésion? pourquoi cet acte énumère encore, contrairement à toutes les convenances, des corps politiques d'un ordre relativement inférieur qui n'avaient plus qu'une existence nominale et problématique, et même le gouvernement provisoire qui avait dûment cessé d'exister? Et j'ai répondu que cette énumération, cette évocation des pouvoirs qui venaient tout récemment de commander la défection avaient été imposées au rédacteur de l'adhésion du 19 avril par la nécessité d'indiquer sans le nommer l'acte d'une défection faite en conformité des ordres des pouvoirs susdits.

Je me suis encore demandé pourquoi les fauteurs principaux de la défection n'ont pas signé l'acte du 19-30 avril. Et j'ai répondu que cette abstention s'explique bien naturellement par cette considération que ces personnages, qui étaient la défection elle-même, n'avaient pas à intervenir dans un acte destiné à rétracter une protestation contre leur propre défection.

Je me suis demandé encore pourquoi d'autres généraux du 6e corps, qui probablement ont pris part à la protestation contre la défection, se sont également abstenus de placer leurs signatures au bas de l'acte du 19-30 avril. Et j'ai répondu que cette abstention non motivée par le refus de reconnaître les Bourbons, que ces généraux ont en effet reconnus, s'explique par cette considération que ces généraux ont vu dans l'acte du 19 avril autre chose qu'une reconnaissance des Bourbons, c'est à savoir une approbation quelconque de cette défection contre laquelle ils avaient protesté et contre laquelle ils croyaient devoir maintenir leur protestation.

Je me suis demandé enfin pourquoi l'acte du 19-30 avril n'a pas été publié, bien que cet acte représentât en apparence l'adhésion très importante d'un corps d'armée, et que le gouvernement du temps fût empressé à donner la publicité la plus grande à ces sortes de manifestations? Et j'ai répondu que la non-publicité de l'acte du 19-30 avril, dont on chercherait en vain une autre raison, s'explique fort naturellement par cette considération que cet acte n'était pour personne une adhésion proprement dite aux Bourbons; qu'on ne pouvait même pas se flatter de le faire prendre par l'opinion, alors fort instruite des faits, pour ce qu'il n'était pas; que personne alors ne s'y serait trompé, et que tous voyaient également dans cette adhésion apparente un arrangement particulier à la position de M. de Raguse, un de ces faits de guerre civile que les partis, quels qu'ils soient, d'un commun accord, consentent à cacher et à tenir dans le secret.

J'en ai fini avec ma démonstration. Mais il me reste encore à dire quelques mots du général Pelleport, dont on trouve la signature au bas de l'acte du 19 avril.

Pourquoi ce général a-t-il signé cet acte?

Pourquoi me suis-je occupé de ce personnage, qui n'était pas principal dans mon sujet?

Telles sont les deux questions auxquelles je dois répondre. Je le ferai en peu de mots et, je n'ai pas besoin de l'ajouter, avec modération.

Mais de ces deux questions il en est une, la première, que je ne saurais résoudre moi-même. Je me bornerai à rapporter les faits.

M. Pelleport, blessé à la bataille de Paris, n'était pas au 6e corps lors de la défection du 4-5 avril. Ainsi, comme je l'ai dit, il n'a point pris part de sa personne à cette défection.

Mais absent, on pouvait croire qu'il eût été un de ceux qui n'avaient pas approuvé la défection et qu'il aurait concouru à protester contre elle. La loyauté bien connue de son caractère l'exposait à cette honorable supposition. On le sollicita donc de signer l'acte où la protestation contre la défection était rétractée. Il signa. Il y avait un autre général absent du 6e corps pendant la défection. Celui-ci, le général Ricard, n'a pas signé, bien qu'il se soit aussi montré, comme M. Pelleport, un partisan très zélé des Bourbons.

Comment M. Pelleport a-t-il eu cette faiblesse? Encore une fois, je ne saurais le dire, du moins sans entrer dans l'examen d'un caractère où quelques défauts, il faudrait bien le reconnaître, avoisinent de bonnes et brillantes qualités. Mais si vous tenez à savoir quelque chose sur ce sujet, c'est M. Pelleport lui-même qui se chargera de vous dire comment, dans une situation peu différente, en 1815, il s'est décidé à un parti qui offre quelque analogie avec celui qu'il a pris en 1814.

En 1815, après le débarquement au golfe Juan, M. Pelleport accepta une mission militaire ayant pour but de s'opposer aux progrès de l'Empereur, et M. Pelleport fit de son mieux pour rester fidèle à son nouveau devoir. Mais il arriva dans une ville où il lui fut impossible de continuer sa résistance. Voici comment il s'exprime :

« Arrivé à Montpellier, dit-il, où avait été arboré le drapeau tricolore depuis quatre jours, il me fut impossible d'en sortir pour me rendre dans ma famille. Je fus donc retenu et chargé, par les partisans de l'Empereur, de faire armer la ville et la côte de Cette, mission qui ne me convenait sous aucun rapport, car elle était en opposition avec ma conduite antérieure. Refuser fut ma première pensée et la première expression de mon cœur; mais en réfléchissant ensuite que ce refus pouvait avoir pour moi les suites les plus fâcheuses, sans aucune utilité pour le service du roi, j'obéis. Le maire de la ville, qui m'avait inspiré la plus grande confiance, fut témoin de la peine que j'éprouvais. » (Tome II, page 133, des *Souvenirs* du général Pelleport.)

Voilà l'homme vaillant, généreux, honnête, mais faible et perdant la tête dans une de ces circonstances où le devoir ne se présente pas à lui sous la forme du dévouement sur le champ de bataille ou de l'exacte et sévère probité dans une gestion administrative. Il accepte une mission pour les Bourbons contre l'Empereur; mais il arrive dans une ville où les dispositions sont très vives, et il l'accomplit, cette mission, contre les Bourbons pour l'Empereur.

Pourquoi l'homme qui cède ainsi à des circonstances très violentes, j'en conviens aisément, aurait-il résisté, une année auparavant, à d'autres circonstances non moins violentes, il faut encore en convenir? En 1814, lorsqu'il fut sollicité de signer l'acte du 19 avril, je répéterai avec peu de variantes ses propres paroles, n'en pouvant pas trouver de plus exactes. La première pensée et la première expression de son cœur furent sans doute de refuser; mais alors aussi il réfléchit qu'un refus pouvait avoir pour lui les suites les plus fâcheuses, sans aucune utilité pour le service de l'Empereur (qui gagnait en ce moment l'île d'Elbe), et il obéit.

Au reste, M. Pelleport se doutait bien lui-même qu'il n'avait pas précisément adhéré aux Bourbons par l'acte du 19 avril 1814, car cet acte, proposé dès le 19, colporté pendant dix jours, ne fut envoyé à Paris que le 30 avril. Or, dans cet intervalle du 19 au 30, M. Pelleport avait individuellement adressé au ministre de la guerre son adhésion aux Bourbons qui figure au *Moniteur* du 23 avril. Mais si le général Pelleport avait déjà adhéré aux Bourbons avant le 23, à quoi donc avait-il adhéré par l'acte collectif du 19-30 avril?

Les *Souvenirs militaires* du général Pelleport renferment un mot profondément honnête et vrai, je me plais à le constater, un de ces mots qui feraient tomber toutes les critiques, si l'on n'était pas en procès : « Les événemens et les circonstances, dit-il, ont souvent été au-dessus de mes forces. »

J'ai dit tant bien que mal pourquoi le général Pelleport a signé l'acte du 19-30 avril. Je serai moins gêné pour vous dire pourquoi j'ai cru devoir faire intervenir M. Pelleport dans un débat où il n'était pas un personnage principal.

Le général Pelleport a eu l'idée, selon moi malencontreuse, de mettre dans ses *Souvenirs militaires* quelques mots très vifs pour justifier Marmont d'avoir fait défection en 1814.

Je m'occupais de faire un ouvrage sur cet événement, je ne pouvais pas laisser derrière moi une autorité comme celle de M. Pelleport, un général du 6e corps, un homme qui devait avoir des faits une tradition certaine.

Je fis donc beaucoup d'attention à l'opinion de M. Pelleport. Mais, je dois l'ajouter, quand j'eus bien étudié mon sujet, je trouvai ses assertions tellement... complaisantes que je ne perdis pas mon temps à m'étonner; je me demandai tout aussitôt : Quel intérêt peut avoir ce contemporain à ne rien savoir de cette histoire de son temps?

Qu'on en juge : la défection de Marmont est prouvée : 1° par son traité de défection avec le prince de Schwartzenberg, en date du 3-4 avril, publié dans *le Moniteur* du 7 avril; 2° par son ordre du jour au 6e corps, du 5, publié également dans *le Moniteur* du 7; 3° par la proclamation de l'Empereur à l'armée, en date du 5, où la défection de Marmont est qualifiée en des termes dignes de Napoléon Ier, mais formels; 4° par les ordres du jour de deux chefs des armées ennemies, commandant des dispositions pour échelonner des troupes sur les flancs et en arrière du 6e corps passant d'Essonne à Versailles. Ces ordres du jour, donnés en conséquence du traité de défection arrêté dès le 4, pour la nuit du 5, se trouvent dans les Mémoires du temps.

Or, le général Pelleport prétendant que Marmont n'a pas négocié, consenti, arrêté, fait exécuter une défection, ne prend même pas la peine de s'occuper de ces témoignages accablans. Le traité du 3-4 avril, il n'en parle pas. L'ordre du jour du 5, il n'en parle pas. La proclamation de l'Empereur, les ordres des généraux étrangers, il n'en parle pas davantage. Ignorait-il ces faits de l'histoire de son corps d'armée? Je n'ose répondre. Comment soutient-il son dire? Voici tout à peu près : d'abord une affirmation forte, puis deux historiettes dont une impossible, puis encore une assertion violemment injuste contre cette bourgeoisie parisienne qu'il nomme ignoble, bien qu'elle ne se trouvât pas toute au 30 mars dans le *salon vert* de M. de Raguse, bien que le 29 et le 30 les mairies et l'état-major eussent été assiégés par une foule de citoyens de toutes les classes qui demandaient des armes et à qui on n'en donnait pas; bien que, le 30 mars encore, une bonne partie de cette même population parisienne, et celle-ci toute composée de bourgeois, se battît aux barrières, égale pour le courage et le dévouement, les hommes du métier l'ont reconnu, aux meilleures troupes régulières.

Or je me dis : une pareille ignorance de la part d'un contemporain est tout à fait inconcevable, inadmissible; il ne suffit pas, pour l'expliquer, de l'amitié que le général Pelleport professe pour le duc de Raguse. Le dévouement à l'amitié a des bornes, en politique du moins. Il faut l'illusion d'une position personnelle pour voir et pour traiter ainsi les choses historiques.

Je lis la découverte du document du 19-30 avril, et tout me fut expliqué.

M. Pelleport avait intérêt à croire que la défection du 4-5 avril n'avait pas été un projet arrêté, un traité, un acte prémédité, résolu, exécuté avec entente, mais bien une surprise, une précipitation, une panique, un malentendu, quelque chose dont tout le monde fut capable, excepté Marmont. Mais ôtez d'un mouvement de ce genre la pensée qui conçoit un plan, le délibère, le décide, l'arrête; à la place d'un chef qui règle tout avec des complices pour une défection à faire dans un moment précis, à la place de ce chef et de ses complices, avec leur dessein concerté, mettez une cohue de subalternes que des bruits vagues envahissent, qui prennent peur en voyant se succéder les courriers de Fontainebleau, qui craignent d'être saisis, *raccourcis*, comme dit l'un d'eux, et qui tout d'un coup, cédant à l'instance des dangers dont ils se croient menacés, donnent aux troupes l'ordre de décamper, formant l'avant-garde d'une armée, l'abandon même d'un poste d'honneur, vous n'avez pas une défection proprement dite. On peut encore accumuler les épithètes d'une vertueuse indignation; mais en réalité le crime lui-même a disparu, et l'on a tout préparé pour qu'une logique équitable vienne un jour proclamer : Ce fut un malheur, ce ne fut pas un crime.

Or les choses se sont-elles passées ainsi? Je sais que telle est la version de M. de Raguse, de M. Pelleport et de tous ceux qui ont voulu sinon justifier, ce qui est impossible, du moins excuser cet événement de notre histoire. Mais cette version n'est point vraie, et les choses ne se sont pas passées ainsi; je crois l'avoir démontré.

Messieurs, quand on écrit l'histoire pour établir un point contesté, on rencontre deux sortes de secours ou d'obstacles : ce sont les écrivains et les témoins. Les écrivains, s'ils ne sont pas très judicieux et très sagaces, n'ont pas de valeur par eux-mêmes; ils constatent moins la vérité qu'un état de l'opinion; ils se copient d'ailleurs presque toujours les uns les autres, et l'on peut ainsi, à son gré, s'en appuyer, ou les réfuter, ou les négliger.

Mais on ne saurait traiter de la même manière les témoins : qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas la force d'esprit ou du talent, ceux-ci sont ou paraissent être les faits eux-mêmes qui parlent; on ne peut donc pas les négliger; sous peine d'écrire pour ne rien dire, il faut de toute nécessité en tenir grandement compte. Seulement il en est des témoins en histoire comme de ceux que l'on interroge en justice : ils ne sont pas tous également dignes de foi; avant de les admettre ou de les rejeter, il les faut tous examiner et discuter, et soit qu'on les admette, soit qu'on les rejette, en histoire du moins où personne ne jouit de prérogatives souveraines, il faut toujours donner les raisons que l'on peut avoir pour accepter ou ne pas accepter un de ces témoignages dont aucun ne peut être passé sous silence.

Si M. Pelleport n'avait été qu'un écrivain, je l'aurais trouvé assez considérable pour ne pas le négliger et pour essayer de le réfuter. Mais M. Pelleport était un témoin par sa position, par les relations qui le rattachaient au 6e corps. On ne réfute pas un témoin, on le récuse : en d'autres termes, on cherche s'il n'y a pas dans sa vie une cause de partialité, un élément de suspicion, et si on a le malheur de réussir dans cette recherche, on est en devoir de le proclamer. C'est là le procédé que j'ai appliqué à M. Pelleport; je n'avais pas à le réfuter; je l'ai récusé, et j'ai dit pourquoi, comme l'obligation m'en était imposée.

Cette obligation, je l'ai accomplie douloureusement, me doutant bien qu'il y avait quelque part de pieuses affections que j'allais offenser, car, dans cette maudite histoire moderne, où tant d'hommes ont tenu des drapeaux si différens, on ne peut pas s'écarter un moment d'un panégyrique complice de toutes les défaillances sans déranger d'innombrables artifices de position, sans troubler toutes sortes de prétentions à l'impeccabilité, sans s'attirer les représailles de toutes les hypocrisies et de tous les orgueils, et ce qui est le plus triste, sans aller frapper au cœur une de ces personnes qui ont droit à l'illusion historique, pour qui l'illusion historique est une vertu, en qui tout ce qui fut un homme revient sous cette forme désormais auguste et sacrée de la piété filiale.

Je ne me consolerais pas d'avoir répondu autrement que par un respectueux silence à la plainte dont je suis l'objet, si je n'avais pas conscience d'avoir fait tout ce qu'il était en moi de faire pour prévenir ce procès et pour me prêter aux réclamations que demandaient la loi, le bon sens et l'intérêt bien entendu des plaignans.

Vous, Messieurs, qui jugez, vous avez l'habitude de faire sans cesse prévaloir au-dessus des considérations particulières les intérêts supérieurs et généraux de l'ordre public. Vous savez quelle hauteur d'âme vous est incessamment nécessaire pour vous tenir dans cette sphère élevée et sévère où vous n'êtes accessibles qu'à la voix de la justice. Vous ne trouverez point mal qu'en écrivant une page d'histoire j'aie songé, quoi qu'il m'en coûtât, à n'obéir qu'au devoir de dire l'inflexible vérité.

Le tribunal, après avoir entendu la réplique de Me DE SÈZE, donne la parole à M. Pinard, substitut de M. le procureur impérial.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Le tirage de deux nouvelles séries de 10,000 promesses d'obligations faisant partie de l'emprunt des 200 millions et appelées à être converties en obligations foncières, a eu lieu publiquement le 24 novembre 1858, au siége de la Société.

Les séries N et J, comprenant les numéros de 130001 à 140000, et de 90001 à 100000, ont été désignées par le sort.

En conséquence, tout porteur d'une promesse d'obligation des séries N et J aura à verser dans la caisse de la Société 300 fr. avant le 9 décembre 1858, et les 500 autres francs avant le 9 février 1859.

Les porteurs de titres des séries N et J, qui n'auraient pas effectué les versemens auxdites époques, resteront soumis aux conditions énoncées au dos des titres.

Les porteurs des promesses d'obligations ainsi libérées recevront, après le versement de 800 fr., des obligations divisées en coupures de 500 fr., donnant un intérêt de 3 pour 100, participant aux lots et remboursables avec une prime de 20 pour 100.

CHEMINS DE FER GUILLAUME-LUXEMBOURG.

Le chemin de fer de Bruxelles à Arlon vient d'être inauguré et sera prochainement raccordé avec les chemins de fer du grand-duché de Luxembourg.

Comparativement peu considérable, le réseau Guillaume-Luxembourg représente, pour le grand-duché et plus encore pour l'Europe, un intérêt vraiment remarquable.

Pour l'Europe, le réseau Guillaume-Luxembourg c'est le reliement direct de la mer du Nord au Rhin et à la Méditerranée.

Pour le grand-duché de Luxembourg, c'est la vie, le mouvement, l'admission dans la grande famille commerciale de l'Europe. Ses chemins de fer seront le trait d'union indispensable entre le minerai dont il a trop et la houille dont il n'a pas assez; il y a là, rien que là, 2 à 300,000 tonnes à transporter, sans parler des produits métallurgiques, des plâtres, des pierres de taille, de la chaux hydraulique, dont le grand-duché possède des trésors inépuisables.

Les travaux sont poussés avec la plus grande activité. Il y a plusieurs jours, le prince Henri des Pays-Bas, représentant du roi dans le grand-duché, posait avec éclat la première pierre de la gare de Luxembourg. Bientôt, dans quelques mois à peine, les lignes se raccordant avec la France et la Belgique seront ouvertes et exploitées dans les meilleures conditions, grâce à un traité conclu avec la Compagnie de l'Est. Enfin le concours du gouvernement grand-ducal, la sollicitude du prince Henri, les sympathies des populations, les appuis financiers ne manqueront pas à une entreprise qui doit rendre et rendra de si grands services à la circulation générale de l'Europe.

Les six derniers tirages des trois grandes loteries de France offrent 490,000 fr. à gagner. *Notre-Dame-de-la-Garde*, la plus considérable, est la seule qui paie tous ses lots en espèces, même celui de 100,000 fr. En adressant de suite un bon de poste de 10, 20 ou 100 fr. à M. Norbert Estibal, fermier d'annonces, 12, place de la Bourse, à Paris, on reçoit : 10, 21 ou 110 bts, pouvant gagner 14, 34 ou 210 fois. On concourt au tirage du 30 de ce mois, aux cinq tirages suivans, et l'on reçoit gratis et franco la liste offi celle des numéros gagnans à chaque tirage. Pour les sommes de 100 fr., on peut verser aux succursales de la Banque de France au crédit de M. Norbert Estibal.

502,000 fr. à gagner aux loteries *Saint-Eloi* (tirage 30 novembre) — *Orphelines, la Garde*, etc. Adresser autant de fois *un franc* qu'on désire de billets au directeur du Bureau-Exactitude de *loteries autorisées*, rue Hautefeuille, 16, Paris.

— Le traité de *Prothèse dentaire*, par Georges Fattet, continue à jouir d'un grand et légitime succès : près de 1,200 exemplaires de la 5e édit. de cet important ouvrage viennent en effet d'être vendus en quelques mois. Un pareil succès s'explique tout à la fois par la nature et la variété des documens que ce livre renferme et par les avantages que les dents à succion présentent pour la santé, la prononciation et la mastication. 1 vol. in-18. Prix, 5 fr., au cabinet de l'auteur, rue Saint-Honoré, 255.

Bulletin des Théâtres.

Demain vendredi, à l'Opéra, *Robert-le-Diable*, chanté par Gueymard, Belval, Boulo, Mmes Marie Dussy et Delisle.

— Au Théâtre-Français, *OEdipe roi*, de Sophocle, traduit par M. Jules Lacroix, musique de M. Membrée, et *Bataille de dames*, comédie en trois actes, de MM. Scribe et Legouvé. Geffroy, Regnier, Provost, Maillart, Maubant, Mmes Nathalie, Fix et Favart joueront dans cette représentation; Mme Arnould-Plessy remplira le rôle de la comtesse.

Samedi, *le Luxe*.

— A l'Opéra-Comique, *le Pré aux Clercs*, opéra-comique en trois actes, musique d'Hérold, joué par Ponchard, Couderc, Sainte-Foy, Davoust, Mmes Révilly, Henrion et Decroix. On commencera par *Jean de Paris*, musique de Boïeldieu.

— A l'Odéon, *Hélène Peyron*, l'un des plus éclatans succès qui se soient produits à ce théâtre.

— Au Vaudeville, 4e représentation du *Roman d'un jeune homme pauvre*, pièce en cinq actes et sept tableaux, de M. Octave Feuillet, jouée par Lafontaine, Félix, Mmes Guillemin, Saint-Marc, etc.

— A la Porte-Saint-Martin, *Faust*, grand drame fantastique en cinq actes, joué par Rouvière, Dumaine, Laurent, Colbrun, Desrieux, Mmes Deshayes et Nelly. Ballet par Espinosa, Mmes Monplaisir, Battaglini, Coustou, etc.

— A la Gaîté, deux grands drames réunis : *les Crochets du père Martin*, avec Paulin Ménier, et *la Marnière des Saules*, avec Mme Doche.

— A l'Ambigu, *Fanfan la Tulipe* jouit toujours de la même vogue. Mélingue, Castellano, Coste, Berret et Mlle Page remplissent les principaux rôles.

— Aux Bouffes-Parisiens, le beau succès d'*Orphée aux Enfers* ne se ralentit pas. Tous les soirs la foule vient applaudir les artistes qui jouent dans cet opéra des plus excentriques.

— Le Gymnase-Dramatique donnera samedi, au bénéfice de Lagrange, la 1re représentation d'*un Grand voyage*, comédie nouvelle en un acte, jouée par Dupuis, Priston et Mlle Victoria; la 1re représentation de *l'Autographe*, comédie nouvelle en un acte, jouée par Derval, Dupuis, Dieudonné, Mmes Marquet et Rosa Didier; *les Infidèles*, comédie empruntée au répertoire du Vaudeville et jouée par Lafont, Lagrange et Mlle Brassine; un intermède dans lequel se feront entendre Renard, de l'Opéra, Mme Meillet, du Théâtre-Lyrique, et les petits violons, si applaudis dans *les Bibelots du Diable*. Une pièce du Palais-Royal ajoutera encore à l'attrait de cette soirée, qui commencera par la reprise d'*un Gendre en surveillance*, une des bonnes créations de Numa.

F. CAMUS.

— Le premier numéro de la *Gazette de Grimm*, correspondance mensuelle sur la littérature et les arts, paraîtra le 1er décembre. Rédacteur, M. Alfred Asseline. Cette première livraison contient : 1° Lettre-programme; 2° Où l'on en est en littérature; ce qu'on a joué et ce qu'on a écrit ce mois-ci; 3° une Robe bleue, nouvelle; 4° Découverte littéraire : un conte moral attribué à Marmontel. On s'abonne à Versailles, au bureau de la *Gazette de Grimm*, rue Duplessis, 59, par un mandat à l'ordre du directeur. Agence et dépôt à Paris, chez M. Castel, libraire, passage de l'Opéra, 21. Pour Paris et les départemens, un an, 7 fr.; pour l'étranger, 9 fr.

— AU PRINCE EUGÈNE, 17, *rue Vivienne*.

Vêtemens pour hommes et enfans, confectionnés et sur mesure. Ce vaste établissement est sans contredit le plus grand et le mieux assorti de Paris. Ce qui est très précieux pour l'acheteur, c'est de trouver un assortiment complet de vêtemens nouveaux très solidement établis avec des étoffes de premier choix. Le tailleur le plus en vogue ne fait pas mieux et vend 25 ou 30 pour 100 plus cher. Chaque fin de saison, les marchandises restant en magasin sont expédiées pour les colonies; cela permet à cette maison d'avoir constamment les formes les plus nouvelles et surtout les mieux portées. Très grand choix d'étoffes en pièces pour la mesure.

Il y a un magasin spécial pour la livrée.

— SPÉCIALITÉ DE SOIERIES.

Mise en vente à la *Fabrique lyonnaise*, 64, Chaussée-d'Antin, 64, de toutes les nouveautés de la saison d'hiver; les assortimens sont immenses, et les prix ont subi une grande réduction par suite de la baisse des soies.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS

DU 25 NOVEMBRE 1858.

COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Précéd. clôt.
Trois pour 100, jouiss. du 22 juin, 74 15 10	74 15	.. ..	.. ..	74 10	74 10
Quatre et demi pour 100, 1852, jouiss. du 22 sept.. 96f 40 50 45 35 25	96 40	96 50	96 25	96 25	96 75
4 0/0, j. du 22 sept.	84 25	..	..	..	84 ..
4 1/2 0/0 ancien, jouiss. du 22 sept.	.. ..	..	..	..	86 50
Bons du Trésor,					
Banque de France, jouissance juillet.	3157 50	..	..	3160 ..	3155 ..
Département de la Seine, Emp 1857.	218 75	..	..	..	217 50
Crédit foncier	675 ..	..	..	680 ..	675 ..
Dº Obligat. de 500 f. 4 0/0	462 50	..	..	..	465
Dº dº 3 0/0	430	..	..	..	430
Dº 10es d'Obl., 4 0/0.	93 75	..	..	..	93 75
Dº dº 3 0/0	85	..	..	..	85 ..
Dº Promesses d'Obl. 1000f., 3 0/0, 200f p.	985 ..	..	..	..	987 50
Crédit mobilier	1012 50	1015 ..	1010 .	1010 .	1010 ..
Compt. d'escompte	697 50	..	..	..	697 50
CHEMINS DE FER.					
Orléans	1400 ..	..	..	1395 ..	1400 ..
Nord	995 ..	..	..	992 50	1000 ..
Dº nouvelles	..	..	..	..	840 ..
Est	705 .	..	..	702 50	707 50
Paris à Lyon et Méd	875 ..	..	..	877 50	878 75
Midi	585 25	..	..	582 50	587 50
Ouest	610	..	..	615 ..	612 50
Lyon à Genève	630 .	..	..	..	631 ..
Société autrich	645	..	..	646 25	647 50
Graissessac à Béz.	212 50	212 50	200 ..	205 ..	215 ..
Dauphiné	..	..	..	..	555 ..
Ardennes et l'Oise	500 ..	..	..	..	500 ..
Dº 250 f. payés	515	..	..	..	520 ..
Victor-Emmanuel	455	..	..	..	460 .
Grande Cie russe	..	..	..	..	518 75
Saragosse	500	..	..	495	497 50
Romains	412 50	..	..	397 50	405 ..
Bord. à La Teste	..	..	..	..	407 50
Versailles (r. g.)	..	..	..	..	250
Bességes à Alais	..	..	..	..	525

REPORTS Compt. à la liq.	Liquid. à l'autr.	À TERME.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Précéd. clôt.
10 ./.	30 ./.	Trois pour 100	fin cour	74 25	74 35	74 10	74 10	74 25
..	.../		pr. fin c	.. .	.. .. d 1f	74 40	.. d 50	.. ..
			pr. fin p	75 .	74 85 d 1f	75 45	75 20 d 50	.. ..
../.	../.	Quatre 1/2 p. 100, 1852 (non	fin cour	96 90	.. ..	..	96 50	97 5
../.	../	rembour. pend. dix ans)	pr. fin c	.. ..	.. .. d 1f	..	.. d 50	.. ..
..	..	Banque de France	30 cour	.. ..	.. ..	..	..	..
..	../.		pr. 30	..	.. d 20	..	.. d 10	..
..	..	Département de la Seine,	30 cour	..	..	..	..	..
..	..	Emprunt 1857, j. juill.	pr. 30	..	.. d 20	..	.. d 10	..
..	..	Crédit foncier de France, j.	30 cour	.. ..	..	..	..	685
..	..	juill. (A. de 500 f., 250 f. p.)	pr. 30	..	d 20	..	.. d 10	..
1 ..	..	Soc. g. Crédit mob., j. janv.	30 cour	1020 ..	1022 50	1010 .	1012 50	1015 ..
..	..	(Tout payé.)	pr. 30	1032 50	1020 . d 20	1045 .	1030 .. d 10	.. .
			pr. 15	1075 .	1060 .. d 20	1085 .	.. d 10	..
..	..	Comptoir d'esc., j. août.	30 cour	..	..	..	..	670
..	..	(Tout payé.)	pr. 30	..	.. d 20	..	.. d 10	
..	..	Piémontais, 5 0/0, j. juill.	fin cour	..	..	..	..	93 20
..	..	— Dº 3 0/0, 1853, j. juill.	fin cour	..	..	..	..	57 ..
..	..	Autrichien, 5 0/0, j. juill.	fin cour	..	..	..	..	..
..	..	Orléans, jouissance octob.	30 cour	1400 .	1402 50	1396 25	1396 25	1402 50
..	..	(Tout payé.)	pr. 30	..	.. d 20	..	. d 10	..
			pr. 15	..	.. d 20	1422 50	1420 .. d 10	
..	..	Nord, jouiss. de juillet.	30 cour	1000 ..	..	..	995 .	1000 ..
..	..	(Tout payé.)	pr. 30	..	.. d 20	..	.. d 10	..
			pr. 15	..	.. d 20	..	.. d 10	
..	..	— Dº, Act. nouv., j. juill.	30 cour	840 ..	..	..	837 50	840 ..
..	..	(Emis. à 575 fr., 300 fr. p.)	pr. 30	..	.. d 20	..	.. d 10	..
			pr. 15	..	d 20	..	d 10	
..	..	Est, jouiss. de novemb.	30 cour	703 75	707 50	702 50	702 50	705 ..
..	..	(Tout payé.)	pr. 30	..	.. d 20	..	d 10	..
			pr. 15	..	.. d 20	..	.. d 10	
..	..	Paris à Lyon-Médit., j. nov	30 cour	880 ..	880 .	875 ..	877 50	878 75
..	..	(Tout payé.)	pr. 30	..	.. d 20	..	.. d 10	..
			pr. 15	..	d 20	890 .	887 50 d 10	
..	..	Midi, jouiss. de juillet	30 cour	587 50	590 ..	585 .	583 75	590 .
..	..	(Tout payé.)	pr. 30	..	.. d 20	..	d 10	..
			pr. 15	..	d 10	..	d 10	
..	..	Ouest, jouissance octob	30 cour	615 ..	615 .	610 .	611 25	615 .
..	..	(Tout payé.)	pr. 30	..	d 20	..	d 10	..
			pr. 15	..	d 20	..	d 10	
..	..	Lyon à Genève, j. juillet	30 cour	630 ..	630 ..	627 50	630 .	630
..	..	(Tout payé.)	pr. 30	..	.. d 20	..	d 10	..
			pr. 15	..	d 20	..	d 10	
..	..	Société autrich., j. juill.	30 cour	645 ..	648 75	645 ..	646 25	646 25
..	..	(Tout payé.)	pr. 30	..	.. d 20	..	d 10	..
			pr. 15	..	d 20	..	d 10	
..	..	Graissessac à Béz., j. oct.	30 cour	217 50	217 50	195 ..	200 ..	217 50
..	..	(Tout payé.)	pr. 30	..	.. d 20	..	d 10	..
..	..	Dauphiné, j. juill.	30 cour	552 50	..	..	..	552 50
..	..	(A. de 500 fr., 250 f. p.)	pr. 30	..	d 20	..	d 10	..
			pr. 15	..	d 20	..	d 10	
..	..	Ardennes et Oise, j. juill	30 cour	..	..	..	..	502 50
..	..	(Tout payé.)	pr. 30	..	.. d 20	..	d 10	..
			pr. 15	..	d 20	..	d 10	
..	..	— Dº 250 f. p., j. juillet	30 cour	520 .	520 ..	515 ..	516 25	520 ..
..	..		pr. 30	..	d 20	..	d 10	
			pr. 15	..	d 20	510 ..	d 10	
..	..	Victor-Emmanuel, j. juin	30 cour	..	..	..	..	460 .
..	..	(A. de 500 f., 100 f. p.)	pr. 30	..	d 20	..	d 10	
			pr. 15	..	d 20	..	d 10	
..	..	Cie Compe russe, j. juill.	30 cour	518 75	..	..	520 .	520
..	..	(Act. de 500 f., 150 f. p.)	pr. 30	..	d 20	..	d 10	
			pr. 15	..	d 20	..	d 10	
..	..	Saragosse, jouiss juillet	30 cour	498 75	..	..	500 .	497 50
..	..	(Act de 500 f., 400 f. p.)	pr. 30	..	d 20	..	d 10	..
			pr. 15	..	d 20	..	d 10	
..	..	Romains, jouiss. octob.	30 cour	402 50	402 50	395	400 .	405 .
..	..	(Tout payé.)	pr. 30	..	d 20	..	d 10	..

OBLIGATIONS.	
Ville de Paris, 1849	1195 ..
— 1852, 5 0/0	1120 ..
— 1855, 3 3/4 p. 100.	455 ..
Ville de Marseille	..
Vers. (r. d.), 1843	..
Orléans, 1842, 4 0/0	..
— 1848, 5 0/0	..
— 3 0/0, r. à 500f.	302 50
Rouen, 1845, 4 0/0	..
— 1847-49, 5 0/0	..
Havre, 1846, 5 0/0	..
— 1848, 6 0/0	..
Nord, 3 0/0	305 .
Est, 1852-1854-1856	497 50
— 3 0/0, tout payé	305 ..
Strasbourg à Bâle	..
Bâle, 5 0/0, r. à 625f.	..
Méditerranée, 5 0/0	500
— 3 0/0	302 50
Paris à Lyon, 5 0/0	1030 ..
— 3 0/0, r. à 500 f.	..
Lyon-Médit., 3 0/0	300 ..
Ouest, 1852-1854	..
— 1853	1000 ..
— 1855	..
— 1856, 3 0/0	301 25
Gd-Central, 3 0/0	..
— 1855	300 ..
Lyon à Genève	302 50
— 1857	..
Béziers	..
Rhône-et-Loire	500 ..
— 3 0/0	..
Société autrich	278 75
Bourbonnais, 3 0/0	300 ..
Midi, 3 0/0	301 ..
Ardennes, 3 0/0	300
Dauphiné, 3 0/0	..
Bess. à Alais, 3 0/0	282 50
Saragosse, 3 0/0	268 75
Romains 3 0/0	267 50
FONDS ÉTRANGERS.	
Piémontais, 5 0/0	94 90
— 3 0/0	57 50
— Obl. 1849, 4 0/0	980 ..
— 1851	975 ..
Emprunt romain	95 1/2

Naples, réc. Roths.	..
Empr. Belge 1852.	..
— 4 1/2 0/0	99 3/4
— 3 0/0	.../
Emprunt russe	../.
Autrichien, 5 0/0	94 ./.
Holland. 2 1/2, C. H.	../.
Emprunt turc	../
Espag., Diff conv.	30 7/8
— Dette intér.	../
— intér. 3 0/0 n. c.	42 1/4
— extérieure 1841	../.
— dº 1857.	43 3/4
— Passive nouv.	../.
Chem. Ouest suisse	..
— Central suisse	..
— Lombard-vénit.	606 25
— dº Oblig. 3 %.	272 50
— François-Joseph	518 75
— Tarrag. à Reus	..
VALEURS DIVERSES.	
Union financière	490
Comptoir Bonnard	35
Caisse Lécuyer	..
C. des chem. de fer	352 50
Ports de Marseille	..
Cie ce de l'Industrie	112 50
Cie gén. maritime	..
Quatre-Canaux	..
— act. de jouiss.	..
Bourgogne	..
— act. indemn	..
Zinc V.-Montagne	346 25
— Oblig.	..
Zinc de Silésie	..
Services des Mess.	605
Cie paris. du Gaz	847 50
— Oblig.	455
Gaz gén. de Paris	..
Union des Gaz	..
Cie gle des Eaux	..
Soc. des Omnibus	910 ..
Omn. de Londres	41 25
Voitures de Paris	35
Cie imm. de Paris	101 25
Société Cail	..
Cohin et Cie	485 ..
Jouiss. d'Orléans	900 ..

CHANGES.	À VUE. Papier.	Argent.	90 JOURS. Papier.	Argent.
Amsterdam	./.	213 1/2	212 1/8	211 3/4
Anvers	1/8 av.	Pair.	./.	30/0
Hambourg	188 1/4	188 ./.	187 1/4	187 ./.
Berlin	./.	373 1/2		370 ./.
Londres	25 11 1/2	25 10 ./.	24 97 1/2	24 95 ./.
Madrid	5 25 ./.	5 22 1/2	5 20 ./.	5 18 1/2
Porto		./.		5 51 1/2
Gênes	1/8 0/0 p.	1/4 ./.	1 3/8 ./.	1 1/4
Livourne	./.		84 3/8	84 1/2
Naples			431 ./.	431 ./.
Vienne	244	243 ./.	240 1/2	240 ./.
Trieste	243	242 ./.	240 ./.	239 ./.
Venise	./.	85 1/2	./.	
Milan	./.	86 3/8	./.	85 1/2
Auguste		./.	253	252 ./.
Francfort	214 ./.	213 3/4	211 3/4	211 1/2
Pétersbourg	368 ./.	367 ./.	365 ./.	364 ./.

Matières d'or et d'argent. — Or en barre à 1000/1000, pair. — Argent, prime, 10 p. 1000.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL DE PARIS. — ADMINISTRATION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

État atmosphérique des divers points de la France et de l'étranger le 25 novembre 1858, à huit heures du matin.

NOMS des STATIONS.	Hauteur du barom. en millimètres (2) le 25.	le 24.	TEMPÉRATURE (3) le 25.	le 24.	VENT le 25.	le 24.	ÉTAT DU CIEL le 25.	le 24.
Dunkerque								
Mézières	757.7		+ 1.2		NE faible.		Brouillard.	
Strasbourg	760.2		− 3.1		NE faible.		Nuageux.	
Tonnerre	751.4		+ 3.5		S assez fort.		Nuageux.	
Paris	753.8		+ 3.2		ESE faible.		Couvert.	
Le Havre	751.0		+ 4.4		E faible.		Couvert.	
Brest	742.1		+11.6		SO faible.		Pluie.	
Napoléon-Vendée	755.4		+11.1		SSE fort.		Couvert.	
Limoges	754.3		+ 9.1		S presque nul.		Couvert.	
Montauban	755.8		+11.8		S assez fort.		Nuageux.	
Bayonne	751.1		+18.7		S assez fort.		Couvert.	
Avignon	762.1		+ 9.3		SE presq. nul.		Très nuageux.	
Lyon	759.3		+10.8		S faible.		Nuageux.	
Besançon	759.7		+ 1.6		N faible.		Brouillard.	
Alger		760.9		+18.0				Couvert.
ÉTRANGER.								
Madrid	752.6		+11.1		SE faible.		Couvert.	
San-Fernando	755.7	762.0	+19.4	+17.4	SSE.	SE1/4S faible.	Très couvert.	Très nuageux.
Rome	766.4		+ 8.2		N faible.		Peu nuageux.	
Turin	766.5		+ 1.0		NE.		Serein, brouill.	
Florence								
Bruxelles	756.0		+ 1.2		E très faible.		Couvert.	
Vienne	762.5		− 4.2		Calme.		Couv., brouill.	
Lisbonne								
Saint-Pétersbourg	744.1		8.8		NO faible.		Nuageux.	
Moscou	733.2		4.2		SO fort.		Neige.	
Nicolaïef	762.4		0.7		S faible.		Serein.	
Varsovie	751.3		2.2		O faible.		Couvert.	
Constantinople		760.6		+ 6.9		N fort.		Couvert, pluie.
PARIS (1).								
9 heures du matin	753.6		+ 3.4		ESE faible.		Couvert, qq. éclairc. au NE.	
Midi	752.3		+ 6.0		SE faible.		Couvert.	
Hier, 3 heures du soir		759.6		+ 1.0		SE faible.		Couvert, pluie très fine.
— 6 heures		758.3		+ 1.3		E faible.		Couv., brouill.
— 9 heures		757.8		+ 1.6		Calme.		Couvert.
— Minuit		756.9		+ 2.0		E faible.		Couv.,

(1) Température la plus basse du 24 avant neuf heures du matin à Paris 4.6
Température la plus haute . . . . . + 1.9
(2) Les hauteurs du baromètre sont réduites à la température zéro et au niveau de la mer.
(3) Le signe + indique que le thermomètre est au-dessus de zéro; le signe —, qu'il est au-dessous.

Nota. Taffetas noir et velours exceptionnels comme qualité et comme prix.

—MM. Pégot-Ogier et Ce, banquiers à Paris, 7, rue de la Bourse, reçoivent toutes sommes destinées à être employées en reports et opérations de Bourse aux conditions les plus avantageuses. Envoi du récépissé par retour du courrier. Les comptes sont arrêtés tous les mois. Ils se chargent, sans commission, de l'achat et de la vente de tous effets publics, actions et obligations, opérations à terme. Envoi de couvertures. Envoyer les fonds ou les titres à MM. Pégot-Ogier et Ce, à Paris, ou verser à leur crédit dans les succursales de la Banque de France, qui délivrent des récépissés.

— On voit souvent de grands talens arriver de l'étranger et venir à Paris demander la conséeration de leur fortune et de leur renommée. Le docteur Carlos Koth en est là. Ce chirurgien-dentiste américain, qui a acquis une grande célébrité dans les différens pays visités par lui, tels que l'Allemagne, l'Angleterre et en dernier lieu l'Espagne, où il a reçu de S. M. la reine la récompense la plus flatteuse, vient aujourd'hui en France continuer l'exercice d'un art qui lui doit ses derniers perfectionnemens. Ce savant praticien possède, on peut le dire, la plus riche et la plus complète collection d'instrumens qui soit en Europe, pour toutes les opérations délicates ou compliquées de son art.

Il faut voir son cabinet, installé par lui d'une façon vraiment grandiose, rue de la Grange-Batelière, 10, et où se trouve réuni tout ce que la science moderne a découvert pour la confection des dents artificielles et pour la guérison des maladies de la bouche. Le docteur Carlos Koth, qui a écrit plusieurs ouvrages spéciaux sur l'art dentaire, parle anglais, allemand, espagnol et suédois.

Les consultations ordinaires ont lieu tous les jours, de onze heures à trois heures. Pour les autres heures, ainsi que le dimanche, il doit être prévenu.

— THÉS, qualités supéres, nouv. arrivages, bon marché. Maison Caron, 8, r. de la Bourse. Exp.

— *Pâte pectorale à la violette* de FAVROT, ph., 102, r. Richelieu. Cette pâte, d'un goût délicieux, calme prompt. toux et enroûm. Pr., 1 f. 25 c. la b.

BULLETIN DE LA BOURSE
du 25 novembre 1858.

AU COMPTANT.

Le Quatre et demi pour 100 a baissé de 50 c. (à 96 fr. 25 c.).

Le Trois pour 100 n'a pas varié (74 fr. 10 c.).

A TERME.

Le Quatre et demi pour 100 a baissé de 55 c. (à 96 fr. 50 c.).

Le Trois pour 100 a baissé de 15 c. (à 74 fr. 10 c.).

Le Trois pour 100 ferme à 74 fr. 10 c. au comptant et à terme. Le découvert se reforme sur ce qui a été dit des offres de Rentes au comptant à 75 fr. et des réalisations de bénéfices des acheteurs d'Obligations. Les haussiers ont été les premiers à reconnaître cette difficulté, mais les baissiers ont été les premiers à en profiter. Il ne faudrait cependant pas vouloir trop prouver et oublier si vite le prix du Trois pour 100, qui, à 74 fr., ne représente plus que du Trois pour 100 au-dessous de 73 fr., coupon détaché.

Quant aux vendeurs qui ont des mines graves et qui sont dans le secret des affaires extérieures, nous n'avons rien à leur dire.

La réponse des primes ne serait-elle pas déjà la cause de toute cette lutte?

Le Crédit mobilier a baissé de 2 fr. 50 c., à 1,012 fr. 50 c.

Les cours des chemins ont encore fléchi, et, ce qu'il y a de plus remarquable, l'Orléans et le Nord ont perdu des cours qu'on croyait parfaitement acquis depuis quelques jours. On en est d'autant plus étonné que ce qu'on sait dès à présent des recettes qui seront publiées demain est loin de justifier un mouvement dans ce sens, et que toutes les nouvelles commerciales sont d'accord pour présager un accroissement très prochain et très considérable des échanges et des transports. Un moment arrêté par les difficultés qui se présentent toujours au moment d'une renaissance aussi complète, difficultés qui proviennent plutôt d'une activité trop soudaine que du fond même de la situation, le commerce reprend son élan et marche rapidement vers une position de prospérité bien accusée.

L'Orléans reste à 1,397 fr. 50 c., en baisse de 5 fr. Le Nord, ancien, a également rétrogradé de 5 fr., à 995 fr.; les nouvelles Actions n'ont pas varié, à 840 fr.

Le Lyon s'est négocié entre 880 fr. et 875 fr., et finit à ce cours, en baisse de 3 fr. 75 c.

L'Est a rétrogradé de 2 fr. 50 c., à 702 fr. 50 c.

Le Midi a reculé de 590 fr. à 585 fr.

L'Ouest est sans variation à 612 fr. 50 c.

Le Genève perd 2 fr. 50 c., à 627 fr. 50 c.

Le Béziers continue à fléchir; un moment tombé au-dessous de 200 fr., il s'est relevé à 202 fr. 50 c., avec 15 fr. de baisse.

Les chemins Autrichiens sont sans changement, à 846 fr. 25 c.; le Sarde perd 2 fr. 50 c., à 437 fr. 50 c.; les Russes sont, comme hier, à 518 fr. 75 c.; le Saragosse vaut 500 fr., les Romains 400 fr.

Le comptant a fait meilleure contenance, et les cours ont peu fléchi. On cote les Ardennes anciennes à 500 fr., et les nouvelles à 515 fr.

Le Lombard s'est négocié à 606 fr. 25 c.;

Le François-Joseph entre 520 fr. et 517 fr. 50 c., pour finir à 518 fr. 75 c.

Les Actions de la Banque ont encore monté de 5 fr., à 3,160 fr., ainsi que celles du Crédit foncier, à 680 fr.

Le marché industriel est resté à peu près dans la même position que la veille. La Caisse Mirès est à 352 fr. 50 c., la Caisse de l'Industrie à 112 fr. 50 c., et le Comptoir Bonnard à 55 fr. L'Union financière reste à 490 fr.

Le Gaz de Paris vaut 847 fr. 50 c., les Omnibus 910 fr. et le Rivoli 101 fr. 25 c.

Les Messageries finissent à 605 fr.

On cote les Voitures 35 fr., et les Omnibus de Londres 41 fr. 25 c.

Les Fonds étrangers sont toujours en bonne voie. Jules Paton.

MARCHANDISES. — *Huile de colza.* — Disponible en fûts, gelée, 105 fr. 50 c.; dégelée, 108 fr. 50 c.; en tonnes, gelée, 108 fr.; dégelée, 109 fr.; épurée, 117 fr.; lin en fûts, 93 fr.; en tonnes, 95 fr.; œillette commune, 124 fr.; bon goût, 155 fr.

Colza. — Lille, 97 fr. 50 c.; Rouen, 103 fr.; Caen, 105 fr.

Esprits. — Montpellier disponible, 86 degrés, 70 fr.; dito fin, 1re qualité, 90 degrés, disponible, 62 fr.

Blé (les 120 kilogr. brut). — Têtes, .. fr. .. c. à .. fr. .. c.; 1re qualité, .. fr. à .. fr.; 2e qualité, .. fr. à .. fr.

Farines (le sac de 157 kilogr.). — Disponible et courant du mois, 47 fr. 50 c.; décembre, 48 fr.; quatre premiers mois de 1859, 48 fr. à 48 fr. 50 c.

Savons. — Bleu pâle, ferme, 89 fr., escompte, 3 pour 100; dito moyen, .. fr. .. c., dito; blanc, Payen, 115 fr. 50 c., dito.

Suifs. — De France, ... fr.

Sucres. — Martinique et Guadeloupe, bonne 4e, 132 fr. à 133 fr.; indigène bonne 4e, 137 fr.

Cafés. — Haïti, 2 fr. 45 c.; Moka, 2 fr. 80 c. à 3 fr.

BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, le 25 novembre. — Consolidés (midi), 98 1 8 à 98 1/4; (une heure), 98 1/8 à 98 1/4.

Londres, le 25 novembre (par la télégraphie privée *Havas-Bullier*). — Cours de clôture: Consolidés, 98 1/8 à 98 1/4; Trois pour 100 extérieur d'Espagne, 47 à 47 1/2; Trois pour 100 différé, 30 3/4 à 31 1/4.

Vienne, le 25 novembre (par la télégraphie privée *Havas-Bullier*). — Métalliques Cinq pour 100, 86 15; Emprunt national, 86 40; Chemin de fer du Nord, 174 25; Nouvel emprunt (1854), 115 25; Chemin de fer franco-autrichien, 262 75; Actions de la Banque, 975; Crédit mobilier, 246 45; Lombards, 125 .; Orient, 68 25; Nouvel emprunt (Lots d'Autriche), 101 75. — Changes: sur Londres, 102 50; sur Paris, 40 75.

Berlin, le 23 novembre. — Quatre et demi pour 100. .. ./.; Quatre pour 100, 94 1/2; Actions de la Banque, 142 /..

Francfort, le 23 novembre. — Métalliques Cinq pour 100, 81 3/4; Quatre et demi pour 100, 82 1/8.

Amsterdam, le 24 novembre. — Intégrales Deux et demi pour 100, 64 ./.: Trois pour 100, 78 13 16; Quatre pour 100, 87 1/2; Trois pour 100 espagnol extérieur, .. ./.; Trois pour 100 intérieur, 41 3/8; Un pour 100 nouveau, 30 1/8; Coupons, . ./.; Dette amortissable, .. / .

Bruxelles, le 24 novembre. — Quatre et demi pour 100, 1853, 99 3/4; Quatre et demi pour 100, 1854, .. ./; Trois pour 100, 73 5/8; Actions de la Banque, 1171 2.

Madrid, le 25 novembre (par la télégraphie privée *Havas-Bullier*). — Trois pour 100 intérieur, 42 90; nouveau Différé, 31.

BULLETIN AGRICOLE
du 24 novembre.

Les facteurs ont déclaré aujourd'hui 1,199 sacs de farines, dont:

148 sacs disponibles de 1re qualité de 44 fr. à 49 fr.; prix moyen, 45 fr. 3 c. les 157 kilogr. (28 fr. 68 c. les 100 kilogr.).

A livrer, 975 sacs de 45 fr. à 49 fr.

Le restant sur place a décru de 60 quintaux; il est ce soir de 4,954 quintaux.

Les offres de la meunerie sont toujours restreintes, et les prix des farines restent fortement maintenus; mais la boulangerie se tient toujours sur la réserve; les affaires sont donc des plus difficiles.

Hier soir il s'était manifesté plus de fermeté dans le cours des farines quatre marques qui étaient tenues à 48 fr. 50 c. pour le courant du mois comme pour décembre; il y a eu affaires traitées à 49 fr. 50 c. pour les quatre premiers mois et pour mars et avril.

Les acheteurs se trouvent dans un cercle très restreint; dès qu'ils s'abstiennent, les offres des vendeurs reparaissent et produisent de la faiblesse sur les cours. Cette position s'est déclarée aujourd'hui; on a offert le courant du mois et décembre à 48 fr., les quatre premiers mois à 49 fr.

Les offres en blés de culture ont continué d'être assez abondantes. Cependant on peut signaler une reprise bien acquise de 50 c. par hectolitre et demi du poids de 120 kilogr. Quelques lots ont pu se vendre 75 c. à 1 fr. de plus, mais c'est l'exception, et probablement à cause de la qualité. Les blés de choix se sont payés 25 fr. 50 c. à 26 fr. les 120 kilogr.; les 1res qualités, 24 fr. 50 c. à 25 fr., et les autres sortes, de 23 fr. 50 c. à 24 fr.

En blés de commerce, les échantillons de Montereau, Sens et Joigny étaient tenus de 25 fr. à 25 fr. 50 c. les 120 kil. Pour traiter, il eût fallu de 25 c. à 50 c. de moins, suivant le mérite de la marchandise.

Les échantillons de la Champagne étaient très abondans et se cédaient de 24 fr. 25 c. à 24 fr. 50 c. les 120 kil.

L'intendance militaire a adjugé aujourd'hui, à trois reprises différentes, pour le service des vivres de la place de Paris, la fourniture, à effectuer dans les magasins militaires, de 4,300 quintaux métriques de froment. Le prix moyen général s'est établi à 20 fr. 93 c. 7 les 100 kilogr. C'est 9 c. seulement de plus qu'à l'adjudication du 20 octobre dernier.

Le seigle continue d'être demandé pour le Nord. On le paie de 16 fr. 25 c. à 16 fr. 50 c., rendu en gare ou au bateau.

Les orges sont restées sans variation de 16 fr. à 16 fr. 50 c. les 100 kilogr. Escourgeon toujours rare et tenu de 17 fr. 50 c. à 17 fr. 75 c. On ne voudrait payer que 17 fr. 50 c.

Les avoines ont été aujourd'hui plus offertes que la semaine dernière. On ne signale de baisse ni sur les avoines noires de choix, ni sur les avoines de Bretagne. Mais les qualités intermédiaires, notamment les Champagne et les Picardie, qui sont très offertes, ont fléchi d'environ 50 c. par sac de 150 kilogr.

On attend des arrivages assez importans d'Irlande et de Bretagne retenus par les vents contraires.

Les issues sont restées cotées comme il y a huit jours. Les offres de sons deviennent nombreuses.

Son seul, les 100 kilogr., 13 fr. à 13 fr. 50 c.; dito par petits lots, 13 fr. 50 c. à 14 fr.; dito à la mesure (325 litres), 9 fr. à 9 fr. 25 c. Recoupettes fines, les 100 kilogr., 13 fr. à 13 fr. 50 c.; dito ordinaires, 12 fr. à 12 fr. 50 c. Remoulages ordinaires, 15 fr. à 15 fr. 50 c.; dito blancs, 17 fr. à 18 fr. 50 c.; dito extra, 19 fr. à 20 fr. 50 c. les 100 kilogr.

Les cultivateurs présentent toujours quelques échantillons de colzas, et paraissent assez désireux de réaliser au prix de 40 fr. les 100 kilogrammes; mais on voit fort peu d'acheteurs.

Dépêche télégraphique.

Lille, mercredi 24 novembre.

Marché peu fourni, vente très active, avec hausse de 1 fr. par hectolitre sur les fromens.

Les farines ont aussi augmenté de 1 fr. et se cotent 31 fr. les 100 kilogr.

Marchés des départemens.

BLÉS.

Hausse par hectolitre. — Bar-le-Duc, 25 c. à 50 c.; Beaumont-le-Roger, 50 c.; Bergues, 15 c. (mercuriale); Brie-Comte-Robert, 17 c à 33 c.; Charleville, 32 c. à 50 c.; Gisors, 25 c.; Gray, 50 c. à 75 c.; Louhans, 25 c; Roye, 75 c. à 1 fr.; Saint-Arnould, 33 c.; Saint-Germain-en Laye, 66 c. à 1 fr.; Saint-Florentin, 25 c. à 40 c.; Senlis, 1 fr. par 100 kilogr.: Verneuil, 25 c.

Baisse par hectolitre. — Vimoutiers, 50 c.

Fermeté. — Bordeaux.

Sans variation. — Bergues (cours commercial).

AVOINES.

Hausse par hectolitre. — Brie-Comte-Robert, 17 c. à 33 c.; Louhans, 25 c.

Baisse par hectolitre. — Bergues, 50 c.; Charleville, 50 c. par 100 kilogr.; Saint-Florentin, 35 c.

Fermeté. — Gray.

Sans variation. — Bar-le-Duc, Beaumont-le-Roger, Gisors, Roye, Saint-Arnoult, Saint-Germain-en-Laye, Senlis, Verneuil, Vimoutiers.

COURS LÉGAL DES FOURRAGES.

(Entrée non comprise.)

Charenton. — Marché du 23 novembre 1858.

	1re qté.		2e qté.		3e qté.	
Foin (les 500 kilo.)......	81	83	78	80	72	74
Luzerne....................	78	80	73	75	70	72
Regain de luzerne..........	..	..	..	..	..	..
Trèfle.....................	..	..	..	..	..	..
Sainfoin...................	..	..	..	..	..	..
Paille de blé..............	40	42	38	39	35	37
Paille de seigle...........	..	..	..	..	..	..
Paille d'avoine (1,000 kilo)...	..	..	..	..	..	..

Barrière d'Enfer. — Marché du 24 novembre 1858.

Foin (500 kilo).............	80	82	76	78	70	72
Luzerne....................	76	78	70	72	67	69
Regain de luzerne..........	..	..	..	..	..	..
Paille de blé..............	40	42	37	39	34	36
Paille de seigle...........	..	..	..	..	..	..
Paille d'avoine (1,000 kilo)...	..	..	..	..	..	..

La Chapelle. — Marché du 24 novembre 1858.

Foin (les 500 kilo).........	79	81	75	77	71	73
Luzerne....................	76	78	71	73	68	70
Regain de luzerne..........	..	..	..	..	..	..
Trèfle.....................	..	..	..	..	..	..
Sainfoin...................	..	..	..	..	..	..
Paille de blé..............	39	41	36	38	32	34
Paille de seigle...........	..	..	..	..	..	..
Paille d'avoine (1,000 kilo)...	..	..	..	..	..	..

SPECTACLES DU 26 NOVEMBRE.

OPERA. — Robert-le-Diable.
THEATRE-FRANÇAIS. — OEdipe roi, Bataille de Dames.
OPERA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs, Jean de Paris.
ODEON. — Hélène Peyron.
THEATRE-LYRIQUE. — Broskovano, Si j'étais roi.
VAUDEVILLE. — Le Roman d'un jeune homme pauvre.
GYMNASE. — Les Trois Maupin ou la veille de la Régence, les Femmes qui pleurent.
VARIETES. — Les Bibelots du Diable.
PALAIS-ROYAL. — Chez une petite dame, le Punch Grassot, Jeune Poule et Vieux Coq, les Erreurs du bel âge, les Suites d'un premier lit.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Faust.
GAITE. — Les Crochets du père Martin, la Marnière des Saules.
AMBIGU. — Fanfan la Tulipe.
THEATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES-DRAMATIQUES. — A qui la mèche? Entre hommes, la Grande Dame, Ninon et Ninette.
BOUFFES-PARISIENS. — Mam'zelle Jeanne, Orphée aux enfers.
FOLIES-NOUVELLES. — Le Faux Faust.
DELASSEMENS-COMIQUES. — Les Odalisques de Ka-ka-o.
THEATRE-BEAUMARCHAIS. — Tout pour l'honneur.
ROBERT HOUDIN. — Soirées fantastiques, Prestidigitation.

Le Directeur, gérant responsable,
ÉDOUARD BERTIN.

Imprimerie LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, 17.

Adjudications. — Jugemens.

GRANDE et BELLE MAISON A PARIS rue de Rivoli, 186, près le passage Delorme, comprenant six arcades, à vendre par adjudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 21 décembre 1858.
QUATRE CORPS DE BATIMENS de même élévation, entre lesquels une grande cour formant un carré long.
Contenance superficielle, 620 m. 50 c. environ.
Revenu brut actuel, susceptible d'une grande augmentation, 37,300 fr.
Charges annuelles, 4,646 fr. 21 c.
Mise à prix......... 520,000 fr.
S'adresser à Me Du Rousset, notaire à Paris, rue Jacob, 48, qui délivrera des permis de visiter. «

MAISONS à Paris, MAISON à Saint-Germain. Adjudication sur licitation entre majeurs, le dimanche 28 novembre 1858, à midi, en l'étude de Me COURTIN, notaire à Saint-Germain-en-Laye, de:
1° Une MAISON à Paris, rue Bourtibourg, 2, et rue de Bercy, 6, au coin de la place Saint Jean, près la rue de Rivoli, louée jusqu'au 1er avril 1869, par bail principal, susceptible d'augmentation, moyennant 2,125 fr. nets d'impôts.
Mise à prix......... 20,000 fr.
2° Une MAISON à Paris, rue de Sèvres, 75, et rue Saint-Maur, 2, louée jusqu'au 1er avril 1867 à un principal locataire moyennant 2,200 fr. nets d'impôts.
Mise à prix. .. .. 25,000 fr.
3° Une MAISON BOURGEOISE avec jardin, à Saint-Germain-en-Laye, rue Saint-Louis, 8, susceptible d'un produit de 1,400 fr.
Mise à prix........ 15,000 fr.
Il y aura adjudication sur une seule enchère.
S'adresser à Me Courtin, notaire à Saint-Germain-en-Laye, rue de Paris, 52.

TERRAIN A PARIS, RUE CHAPTAL, 8, 2e arrondissement, quartier de la Chaussée d'Antin, à vendre par adjudication, sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, par Me FAISEAU-LAVANNE, l'un d'eux, le mardi 14 décembre 1858.
Superficie, 567 m. Façade, 16 m. 18 c. sur la rue, et profondeur, 33 m. 90 c.
Mise à prix. .... 82,500 fr.
Entrée en jouissance immédiate.
S'adresser audit Me Faiseau-Lavanne, notaire, rue Vivienne, 55, dépositaire du cahier des charges. »
(9044)

2 MAISONS ET TERRAIN EN MARAIS, A PARIS. Adjudication, même sur une enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 30 novembre 1858,
De deux MAISONS situées à Paris, boulevard Mazas, 44, et rue de Charenton, 124 et 126; — et d'un TERRAIN en marais, séparé des deux premiers lots par le chemin de fer de Vincennes. — Le tout d'une contenance de 3,136 mètres 49 centimètres.
Mise à prix totale....... 45,000 fr.
S'ad. à Me Cottin, notaire, boul. Saint-Martin, 49.
(8766)

MAISON RUE NEUVE-DES PETITS-CHAMPS, 55, à Paris, vis-à-vis le passage Choiseul et le Théâtre-Italien, à vendre par adjudication, sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de Me HENRI YVER, l'un d'eux, le mardi 7 décembre 1858, à midi.
Revenu brut.......... 14,900 fr.
Mise à prix......... 150,000 fr.
S'adresser, pour les renseignemens,
A Me Yver, rue Neuve-Saint Augustin, 6.

HOTEL RUE DE CALAIS, 16 bis. A PARIS, de construction entièrement neuve, avec grande cour plantée de beaux arbres, pouvant recevoir des écuries et remises pour deux voitures et trois chevaux, à vendre, même sur une seule enchère, le 30 novembre 1858, à midi, en la chambre des notaires de Paris.
Mise à prix .... 95,000 fr.
S'adr. à Me Baudier, notaire, rue Caumartin, 29.

ÉTABLISSEMENS MÉTALLURGIQUES. A vendre par adjudication, en la chambre des notaires de Paris, sise place du Châtelet, par le ministère de Me AMÉDÉE BEAU, l'un d'eux, le mardi 30 novembre 1858, à midi, en un seul lot:
1° L'ETABLISSEMENT METALLURGIQUE DES HAUTS-FOURNEAUX DE BOURGES, situé à Bourges, sur le canal du Berry, la rivière d'Auron et le chemin de fer du Centre;
2 hauts fourneaux, moulerie, hangars, gares:
2° L'ETABLISSEMENT METALLURGIQUE DE ROSIERES, situé sur le Cher, commune de Laucry, près Saint Florent, canton de Charost, sur le chemin de fer concédé de Bourges à Montluçon, à 18 kilomètres de Bourges;
3 hauts-fourneaux, forge française, forge anglaise; Château, ferme, terres et bois; riche gisement de minerai de fer.
Contenance totale, 75 hectares.
Mise à prix.......... 300,000 fr.
L'adjudication sera prononcée même sur une seule enchère.
S'adresser sur les lieux, pour visiter;
Et à Paris, à Me Amédée Beau, rue Saint-Fiacre, 20, dépositaire du cahier des charges.

FONDS DE LIMONADIER à Belleville, dit *Café des Omnibus* (5 billards), rue de Paris, 27, à vendre par adjudication, le 29 novembre 1858, à midi, en l'étude et par le ministère de Me LAMBERT, notaire à Paris, place de l'Ecole-de-Médecine, 17.
Mise à prix ...... 5,000 fr.
S'ad., pour les renseignemens, audit Me Lambert. «

Achats et Ventes d'Immeubles de gré à gré.

HOTEL entre cour et jardin, avec MAISON de PRODUIT à vendre à l'amiable, dans la Chaussée-d'Antin.
S'adresser à Me Gustave Dubois, notaire, rue de la Grange Batelière, 16. (9045) «

MAISON AUX BATIGNOLLES. A vendre à l'amiable, MAISON à Batignolles, près le boulevard extérieur, louée par bail principal 3,300 fr. nets.
S'adresser à Me Sebert, notaire à Paris, rue de l'Ancienne Comédie, 4. »

TERRE A VENDRE, située à 12 kilomètres de Poitiers et desservie par deux routes départementales, contenant 282 hectares en terres labourables, prés, bois et brandes. Cette TERRE, dont le prix de bail n'a pas varié depuis 1780, est susceptible des plus grandes améliorations agricoles.
S'adresser, pour les renseignemens:
A Me de Soubeyran, notaire à Poitiers;
Et à Me Foucher, notaire à Paris, rue de Provence, 44.

CHATEAU ET TERRE de l'Isle-sur-Arnon, commune de Touchay, canton de Lignières, arrondissement de Saint-Amand (Cher), à proximité d'une route, à deux heures d'Issoudun (chemin de fer du Centre). Château du quinzième siècle, 15 hectares de prés, 35 hectares de terre, en tout 50 hectares, de qualité supérieure.
Pêche et chasse.
S'adresser à Lignières, chez Me Estève, notaire, chargé de la vente. «

A VENDRE A L'AMIABLE, à trois heures de Paris, une propriété de 300 hect. d'un seul tenant, dont 150 hect. en grands bois, prairies et eaux vives, et 150 hect. en culture, jardin, château, parc et corps de ferme. S'adr. tous les matins, à M. Graux-Marly, à sa manufacture de bronzes pour grands ameublemens, rue du Parc-Royal, 8. »

A VENDRE A 4 POUR 100, très belle et bonne TERRE, située dans la meilleure partie de la Nièvre et desservie par d'excellentes routes.
Contenance, 800 hectares. — Produit, 34,000 fr.
S'adresser à Me Bouquillard, notaire à Nevers, et à M. Petit-Enfert, rue Joubert, 33, à Paris. (9046)

Avis aux Actionnaires.

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE L'EST,
Rue et place de Strasbourg.

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'actions que, conformément à l'article 49 des statuts, il sera procédé, le mardi 30 novembre, à deux heures précises, en séance publique, au siége de la Société, au tirage de 555 actions.
Conformément au dernier paragraphe dudit article 49, le paiement des numéros sortis aura lieu à la caisse de la Compagnie, à partir du 1er janvier 1859.
MM. les porteurs des actions désignées par le tirage au sort pour le remboursement recevront, en échange de leurs titres primitifs, des actions de jouissance ne donnant droit qu'au dividende annuel arrêté par l'assemblée générale des actionnaires, sous déduction des 20 fr. payés en novembre aux actions non amorties.

Bibliographie. — Publications diverses.

TRAITÉ DE PRONONCIATION suivi d'un cours de lecture à haute voix, 4e édition. Prix, 1 fr. 50 c. Seule méthode employée au Conservatoire. Par M. MOBIN, professeur de lecture à haute voix et de déclamation lyrique au Conservatoire impérial. En vente chez Tresse, libraire, et aux cours de MM. Morin et Georges Cabel, professeurs, passage des Panoramas, galerie Montmartre, 17. (8970)

Cessions de Fonds. — Avis divers.

HOTEL. A céder, par suite de décès, un des principaux hôtels meublés de Paris, très bien achalandé, dans un des plus beaux quartiers; riche clientèle; loyer, 30,000 fr.; affaires par an, 150,000 fr. Prix: 220,000 fr.
S'adresser à M. Demeufve, 60, rue de Rivoli, à Paris, et à Me Rebsomen, notaire à Blois. »

DELEUIL fabricant d'instrumens de physique, balancier de la commission des monnaies, à Paris, rue du Pont-de-Lodi-Dauphine, 6, fait connaître au public qu'ayant fait subir dans ses moyens de fabrication de piles en CHARBON DE BUNSEN d'importantes modifications, il vient de réduire le prix du grand modèle à 5 fr. au lieu de 5 fr. 50 c., sans que l'épaisseur du zinc soit diminuée et que rien ne soit changé dans sa forme. «

INDEMNITÉ DE SAINT-DOMINGUE Achat au comptant. Dubourg, r. Fontaine-Molière, 33.«
(8573)

ACTIONS et Obligations industrielles de toute nature. Caisse spéciale d'achat et vente. M. Dubourg, rue de la Fontaine-Molière, 33. «
(8572)

Industrie. — Commerce. — Inventions.

APPAREIL DE CALFEUTRAGE.
BOURRELET MOBILE.
Breveté en France, s. g. d. g., et à l'étranger. Mention honorable aux Expositions de 1858 d'Angers et de Limoges.
CAPPON, inventeur fabricant, à Marans (Charente-Inférieure).
Dépôt à Paris, chez M. Suire, rue de Chabrol, 12.
Avec ce système, aussi simple que solide, on obtient le calfeutrage par pression du bas des portes, supprime celles qui traînent, et les courans d'air qui sont généralement considérables en cette partie.
Se trouve en province chez les principaux quincailliers et tapissiers

A DEUX TÊTES OPAQUES.
Cartes à jouer supérieures, seules brevetées (s. g. d. g.).
Tarotées .... Piquet, le jeu, » f. 75 c.; le sixain, 4 f. 25 c.
Id. entières, dito » 90 dito 5 25
Unies. ..... Piquet, le jeu, » 90 dito 4 25
Id. entières, dito 1 » dito 5 25
A coins dorés. Piquet, le jeu, 1 » dito 5 »
Arrondies... entières, dito 1 25 dito 6 »
Illustrées, imprimées en or, 2 fr. le jeu.
Cartes pour rire, en couleur, avec étui, le jeu. 5 fr.
Papeterie Susse frères, 31, place de la Bourse, à Paris. «
(8568)

PAPIERS DE SAXE.
La pureté remarquable de ces papiers, auxquels il n'est possible d'opposer que le super-helio-vélin MARION, leur a valu la vogue dont ils jouissent pour la photographie. — La maison MARION, 14, cité Bergère, est largement approvisionnée de ces belles sortes, qu'elle peut fournir par caisses de dix rames à des prix avantageux. (8796)

TAPIS. A vendre environ 150 grands tapis pour appartemens, moquette, Aubusson, Nîmes, Beauvais, etc., de toutes nuances et de toutes dimensions, en très bon état et parfaitement frais. S'adresser rue Dupuis-Vendôme, 5, près du Temple. »
(8465)

PORTE-BOUTEILLES EN FER (breveté s. g. d. g.) pour ranger les vins dans les caves. BARBOU, rue Montmartre, 35, à Paris. (8467)«

FUSILS A BASCULE, BREVETÉS s. g. d. g. à simple et double système. Revolvers de tous genres. Francis Marquis, 4, boulevard des Italiens.
(8919) »

FRUITS DE PARADIS, Barnett, 7, rue Richelieu.

PERRUQUES invisib. à 15 fr. pr Mrs et Dames. Toupets à 8 fr. Teinture à la minute à 3 fr. Dumas, r. Vivienne, 21, au 1er. (Médaille.)
(8637)

M. DUPONT. Châles des Indes et de France. Vente, échange et réparations. — 41, Chaussée-d'Antin, au premier. (7717)

VUES FAIBLES *ou fatiguées*, ne sont *conservées* et *régénérées* que par les lunettes en *cristal de roche du Brésil* de CAM, opticien, r. de la Paix, 24. Exp. un. 1855, M. h. Ecrire fo.
(8506)

VARICES. Bas sans couture, élastiques en tous sens. FLAMET, fondateur de cette industrie en 1836. — Rue Saint-Martin, 143. — Médailles d'argent en 1849 et 1851. (8505)«

LE BANDAGE A REGULATEUR, reconnu le plus efficace pour la guérison des hernies, ne se trouve que chez H. Biondetti, breveté s. g. d. g., et qui a obtenu 8 médailles pour la supériorité de ses produits. Paris, rue Vivienne, 48. »
(8871)

DENTS EMO-PLASTIQUES LEVADOUR. 100 pour 100 d'économie. Garanties inaltérables sans extractions, ligature, ni crochets. Ces dents se fixent ou se déplacent à volonté.
LEVADOUR, inventeur, honoré de médailles, boulev. Montmartre, 11, de 9 à 5 h. (8643) «

Occasion. — Meubles. — Chevaux. — Voitures.

CHEVAL de voiture, garanti, à vendre, sept ans, 550 fr., rue de Beaune, 14.

Traités de Médecine. — Pharmacie. — Parfumerie.

MALADIES DES FEMMES.
Mme LACHAPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement. Traitement (sans repos ni régime) des maladies des femmes, inflammations, suite de couches, déplacement des organes, causes fréquentes de la STERILITE constitutionnelle ou accidentelle. Les moyens de guérison, aussi simples qu'infaillibles, employés par Mme LACHAPELLE, sont le résultat de 25 années d'études et d'observations pratiques dans le traitement spécial de ces affections. — Mme LACHAPELLE reçoit tous les jours, de 3 à 5 heures, à son cabinet, 27, rue du Mouthabor, près les Tuileries, à Paris. (8475)«

GUÉRISON certaine des rhumatismes, névralgies, migraines, etc., aigus ou invétérés, par le topique Brocard, br. (s. g. d. g.), après 3 ans d'expériences dans les hôpitaux de Paris, avec des succès inouïs constatés par l'Académie dans son rapport à M. le ministre. Envoi gratis du rapp. 210, r. St-Martin, à Paris. Cons. de 3 à 5 h. et par corr. (Aff.)
(8808)

VACONSIN. Traitement des maladies du cuir chevelu, dartres, etc., rue Saint-Antoine, 200, lundi, jeudi, de deux à quatre heures. — Eau, pommades contre la chute des cheveux. «
(8812)

RHUMES guéris en deux jours par le *sirop* de fruits béchiques. *Lebeault*, rue Saint-Martin, 296, Paris. 2 fr. 25 c. le flacon.

ASTHME, *Oppression, Catarrhe, Névralgie* guéris par les cigarettes ESPIC. PAGES, pharm., 31, rue d'Hauteville; t. les phar., 2 fr. la boîte. Exiger la signature *J. Espic* sur les cigarettes. (8510)»

ASTHME, sa guérison par le *Sirop indien*, nouvelle découverte. Prospectus gratis. Phar. Steinacher, r. Dauphine, 32. Prix, 10 fr. (8471)

ROB Boyveau-Laffecteur, sirop dépuratif du sang et des humeurs. Chez les pharmaciens. (8929)

BRILLANTINE OBERT pour entretien beauté, souplesse des favoris et de la barbe. Fl. 3 f. R. Vienne, 5, au 1er.

J. MICHELET.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.
7 volumes in-8°. Prix: 42 francs

HISTOIRE DE FRANCE AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES.
Tome VII. Renaissance. 1 volume in-8°.
Tome VIII. Réforme. 1 volume in-8°.
Tome IX. Guerres de religion. 1 volume in-8°.
Tome X. Ligue et Henri IV. 1 volume in-8°.
Tome XI. Henri IV et Richelieu. 1 volume in-8°.
Tome XII. Richelieu et la Fronde. 1 volume in-8°.
Chaque volume se vend séparément. — Prix: 5 fr. 50 c.

LES JÉSUITES. 1 vol. in-12 (épuisé). Prix: 4 fr.

LE PEUPLE. 1 volume in-12 (épuisé). Prix: 4 fr.

P. LANFREY. ESSAI SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. 1 volume in-8°. Prix .. 5 fr. 50 c.

EUGÈNE BONNEMÈRE. HISTOIRE DES PAYSANS depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours (1200-1850). Précédée d'une Introduction, an 50 avant Jésus-Christ — 1200 après Jésus-Christ. 2 volumes in-8°. Prix ... 10 fr.

JOSEPH MONTANELLI. MÉMOIRES SUR L'ITALIE. Traduction de F. ARNAUD (de l'Ariége). Précédée d'une Notice biographique sur l'Auteur, par JEAN REYNAUD — 2 volumes in-18 Prix .. 7 fr.

EUGÈNE NOEL. VOLTAIRE (*Légende française*). 1 volume grand in-18. Prix: 4 fr.

LIBRAIRIE
J. CHAMEROT,
RUE DU JARDINET, 13.
Contre un mandat sur la poste ou des timbres-poste, ces ouvrages seront expédiés *franco* dans toute la France et l'Algérie, sans augmentation de prix. *Ecrire franco.*

ARMAND CARREL. OEUVRES POLITIQUES et LITTERAIRES, mises en ordre, annotées et précédées d'une Notice biographique sur l'auteur. Par M. LITTRÉ, *de l'Institut.* — M. PAULIN, *libraire.* 5 volumes in 8°. Prix, 25 francs.

F. GÉNIN. RÉCRÉATIONS PHILOLOGIQUES ou recueil de Notes, pour servir à l'histoire de la langue française, — 2e édition, 2 volumes grand in-18.
Prix .... 7 fr. 50 c.
Il reste quelques exemplaires de la première édition, 2 volumes in-8°. Prix.. 11 fr.

MAISTRE PIERRE PATELIN, texte revu sur les manuscrits et les plus anciennes éditions, avec une Introduction et des Notes. — Edition de luxe, tirée à 300 exemplaires. 1 volume grand in-8°, cartonné en toile, doré en tête.
Prix: 20 fr. — Chaque exemplaire est numéroté.

LOUIS MIEROSLAWSKI (LE GÉNÉRAL). DE LA NATIONALITÉ POLONAISE *dans l'équilibre européen.* — 1 volume in 8°. Prix. . 7 fr.

ÉTIENNE VACHEROT, La MÉTAPHYSIQUE et la Science ou Principes de Métaphysique positive. — 2 forts volumes grand in-8°, 1,200 pages. Prix .... 17 fr.

ÉDOUARD CHARTON, GUIDE POUR LE CHOIX D'UN ÉTAT ou Dictionnaire des Professions. — 2e édit. 1 vol. in 8° de 580 pages. Prix.. .... 6 fr. 50 c.

P. POITEVIN, DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, Glossaire expliqué de la langue écrite et parlée. 1 vol. grand in 8° de 1,056 pages. — Prix broché, 9 fr.; — cartonné toile, 10 fr. 50; — relié bas. 11 fr.
DICTIONNAIRE MANUEL DE LA LANGUE FRANÇAISE Suivi d'un sommaire des principales difficultés grammaticales. — 1 vol in 32 jésus de 700 pages. — Prix broché, 1 fr. 50, demi-rel. chag., 1 fr. 75; cart. toile, 2 fr. 50; cart. classiq., 2 f.

ORFÉVRERIE CHRISTOFLE

Manufacture à Paris, rue de Bondy, 56; — Succursale à Carlsruhe,

Marque de fabrique:
CH. CHRISTOFLE ET Ce.
3 médles d'or aux Expositions nationles de 1839, 1844 et 1849.
Grande médaille d'honneur à l'Exposition universelle.

Poinçon du métal blanc:
CH. CHRISTOFLE ET Ce.
ORFÉVRERIE ARGENTÉE, ORFÉVRERIE D'ARGENT, GALVANOPLASTIE MASSIVE ET RONDE-BOSSE.

NOTE A CONSULTER PAR LES PERSONNES QUI HÉSITENT ENCORE A SE SERVIR DE CETTE ORFÉVRERIE:

Au commencement de la rentrée de la campagne et aux approches du jour de l'An, nous croyons utile à toutes les Maisons qui vendent nos produits en détail de donner au public leurs noms et leurs adresses.

Dans l'intérêt de notre entreprise, nous ne devons pas laisser tomber dans l'oubli les véritables titres qui recommandent nos produits à la confiance publique, et comme, malheureusement pour le consommateur, la concurrence a justifié les prédictions du rapport du Jury de 1849, nous mettons sous les yeux du lecteur un passage de ce document.

M. le rapporteur s'exprime ainsi (page 336, tome III):

« Tout le monde sait que si l'industrie du plaqué a beaucoup souffert, si elle a décliné en » partie, cela tient principalement à l'anarchie de la fabrication, dépourvue de tout contrôle, » livrée à une variété de titres arbitraires, sans qu'il y eût aucun moyen sérieux de se rattacher à des données fixes, éprouvées, connues.

» Il serait déplorable que l'argenture électro-chimique tombât dans un pareil discrédit par » suite d'abus analogues. Aujourd'hui le brevet d'un fabricant consciencieux la préserve de » ce danger; mais dès que ce brevet sera expiré, comment éloignera-t-on la confusion des » langues? sur quelles bases solides ramènera-t-on la confiance publique, en la préservant » d'erreurs involontaires? »

Le jury de l'Exposition universelle n'a-t-il pas confirmé cette opinion du jury de 1849 en nous décernant la **GRANDE MEDAILLE D'HONNEUR?**

Nous prions toutes les personnes qui s'intéressent à notre entreprise de vouloir bien prendre note que, bien que la plus grande partie des commerçans de Paris vienne s'approvisionner dans notre fabrique, nous engageons ceux qui n'ont pas de relations déjà établies à s'adresser aux maisons ci-dessous désignées, qu'un traité passé avec nous oblige à ne vendre que nos produits.

Dans ces honorables maisons, elles seront au moins certaines de ne pas être victimes de l'abus qu'on a trop souvent fait de notre nom et des diverses dénominations qu'il plaît à la concurrence de donner à une industrie que nous seuls avons créée en France.

Nous nous en référons aux précédentes annonces, dans lesquelles nous prévenons les consommateurs des fraudes dont ils sont trop souvent victimes pour la réargenture des couverts et de l'orfévrerie de notre fabrique.

Nos représentans sont: à PARIS, MM. **BOISSEAUX**, rue Vivienne, 26; — **THOMAS et Ce**, boulevard des Italiens, 35; — **C. HALPHEN et Ce**, rue d'Hauteville, 4; Palais-Royal, 128; boulevard Montmartre, 21; boulevard Saint-Denis, 15; boulevard des Capucines, 43; — **G. PICAULT**, rue Dauphine, 46.

---

27 NOVEMBRE clôture TIRAGE St-ÉLOI — *Bureau-Exactitude,* RUE HAUTEFEUILLE, Nº 16,

et, pour les billets des ORPHELINES, (et de ceux de SAINT ÉLOI, tirage 30 NOVEMBRE), — s'adresser aux *Epiciers, Débitans de tabac, Limonadiers* de Paris et banlieue *(un franc le billet).*

502,000 FRANCS A GAGNER.

à SEPT TIRAGES commençant le 30 novembre par le tirage *(complet)* de la Loterie St-ELOI.

Saint-Eloi (Tirage 30 NOVEMBRE), — **Orphelines** (Loterie Parisienne, dont le billet de UN FRANC participe à DEUX tirages et gagne DEUX fois (DEUX GROS LOTS)), — **La Garde,** etc.

Un lot, 100,000 francs, — Un lot, 100,000 francs. — Un lot, 80,000 francs, — 200 lots, 87,000 francs, — 1,000 lots, 135,000 francs (ENSEMBLE: 502,000 francs).

La Loterie qui, pour un franc, fait gagner la plus grosse somme (105,000 francs *pour un franc*), est celle des ORPHELINES (2 gros lots, 2 tirages, avec le *même billet*). On peut dire:

ON PEUT GAGNER
DEUX fois, avec Un billet .... pour UN fr.
DIX fois, avec 5 billets assortis, pour 5 fr.
VINGT fois, avec 10 billets assortis, pour 10 fr.
TRENTE fois, avec 15 billets assortis, pour 15 fr.

On recevra *gratis, franco,* à chaque tirage LES LISTES des numéros GAGNANS.

Adresser immédiatement (en mandats de poste, timbres poste, valeurs sur Paris) l'une de ces sommes au *Directeur du Bureau des Loteries autorisées*, rue Hautefeuille, 16, Paris (BUREAU-EXACTITUDE).

DANS PARIS ET LA BANLIEUE, les *Débitans de tabac, — Epiciers, — Limonadiers,* — délivrent les Billets, à UN FRANC, de la *Loterie Parisienne* des ORPHELINES. — et de la *Loterie Parisienne* SAINT-ELOI (Tirage le 30 de ce MOIS).